Séance du Conseil général du 13 mars 2023

Ordre du jour:

- 1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.
- 2. Approbation de l'ordre du jour.
- 3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 19 décembre 2022
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 19 décembre 2022
- 4. Informations du Bureau.
- 5. Election du scrutateur du Centre, en remplacement de Mme M. Gringeri
- 6. Présentation du Master Plan Plavaux-Perraires par le Bureau Bonnard et Woeffray
- 7. Prise de position du service des affaires intérieures et communales sur MobiChablais.
- 8. Constitution d'une commission chargée d'examiner la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire
- 9. Motion:
 - Règlement communal pour l'usage de droit du sol
- 10. Postulat:
 - Un plan de développement régional pour notre promotion économique
- 11. Interpellations:
 - 11.1 Cartographie des sites pollués
 - 11.2 Souffleurs de feuilles mortes : quels bénéfices pour quelles nuisances ?
 - 11.3 Jardins de pierre
- 12. Informations du Conseil municipal
- 13. Questions
- 14. Divers



1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Sotillo José: Monsieur le secrétaire municipal, mesdames et messieurs les représentants des médias, absents en ce moment. Cher public venu nombreux.

Je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et j'ouvre la 10e séance du Conseil général de la troisième législature en ce 13 mars 2023 dans un climat, je l'espère serein et cordial. Le Conseil général a été convoqué en date du 20 février dernier, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat Municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal. Je souhaite également la bienvenue à Madame Geneviève Bonnard et Vincent Barindelli de «Bonnard et Woeffray».

Je dois excuser ce soir Isabel Tissières, Damien Vannay et Thomas Birbaum qui arrivera durant la séance. Je cède maintenant la parole au Secrétaire du Conseil général, Monsieur Brendle, pour l'appel nominatif des conseillers et conseillères généraux.

Intervention de Brendle Christophe: Bonsoir tout le monde, alors pour cette première séance, on va commencer avec:

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Présente.

Clivaz Cherryl, Présent.

Iglesias Miguel, Présent.

Dal Molin Gregory, Présent.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Présent.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauguet Lucie, Présente.

Gaillard David, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Guinnard Nathalie, Présente.

Hauri Serge, Présent.

Jomini Jonathan, Présent.



Joris Lionel, Présent.

Métrailler Marie, Présente.

Meyer Hervé, Présent.

Morisod Carole, Présente.

Morisod Florent, Présent.

Nicolas Michael, Présent.

Oberson Patrick, Présent.

Pellegrino Elysa, Présente.

Rudaz Lisa, Présente.

Ruiz Noé, Présent.

Schaffhauser Pascal, Présent.

Sotillo José, Présent.

Sprutta Emma, Présente.

Tazuila Ngamiak, Présent.

Tissières Isabel, Excusée.

Turin Michel, Présent.

Udressy Philippe, Présent.

Vanay Guillaume, Présent.

Vannay Damien, Excusé.

Vetter Chantal, Présente.

Vieux Edgar, Présent.

Vuille Côme, Présent.

Zumbach Patrick, Présent.

Zürcher Cédric, Présent.

Et on a fait le tour. Deux excusés et deux en retard.

Intervention de Sotillo José: Très bien. Actuellement nous sommes 40 présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Sotillo José: Je passe au point deux: Approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 14 points. Vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. En date du 28 février 2023, Monsieur Emmanuel Bérard, chef de service, m'a écrit comme quoi le point 7 de l'ordre du jour, à savoir la présentation de Chablais région dans le cadre de la promotion économique que le Conseil communal sera malheureusement contraint de faire reporter cette présentation. En effet Chablais région devant obtenir encore l'aval de ses organes décisionnels avant de pouvoir envisager la concrétisation d'un futur mandat avec notre Municipalité. Il ne reste donc que treize points y a-t-il d'autres propositions de modifications de cet ordre du jour ? Monsieur Joris pour le centre.



Intervention de Joris Lionel: Lionel Joris pour le centre. Le groupe du centre demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le courrier adressé à la Municipalité par le service des affaires intérieures et communales. Pour rappel, le service des affaires intérieures et communales invite la Municipalité à répondre à certaines questions en lien avec l'approbation des conventions concernant MobiChablais ainsi qu'à lui fournir les procès-verbaux et d'autres d'autres documents relatifs. Le centre demande donc l'ajout d'une intervention urgente à l'ordre du jour, prise de position du service des affaires intérieures et communales sur MobiChablais.

Le Bureau a mandaté la COGEST pour établir un rapport sur MobiChablais pour le mois de juin 2023. Le groupe du centre estime donc que la COGEST doit disposer de toutes les informations et avis disponibles sur MobiChablais.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Joris. Donc cette intervention urgente concernant le courrier du service des affaires intérieures du canton. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée est contre l'ajout de ce point à l'ordre du jour ? Je vous propose donc de mettre ce point à l'ordre du jour au point numéro 7 qui remplace donc le point Chablais région.

3. Approbation des procès-verbaux :

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 3: Approbation des procès verbaux. Je remercie au passage le Secrétaire Monsieur Christophe Brendle pour sa rédaction, sans oublier le travail conséquent de l'administration communale. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau. S'agissant du procès-verbal décisionnel du 19 décembre 2022, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze du groupe parti socialiste, Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues bonsoir, je me permets d'intervenir pour une toute petite chose, toutefois importante quand il s'agit de genre dans le PV décisionnel. Dès la page 7 au quatrième paragraphe il est mentionné sous pages 30 à 37 à la cinquième ligne, «M» comme «Monsieur» pour Madame Isabel Tissières, ainsi qu'un peu plus loin dans ce même paragraphe à l'avant-dernière ligne et également au paragraphe suivant à la quatrième ligne de celui-ci. Et puis on retrouve la même erreur, si je puis dire, en page 8 mais pour Madame Cottet-Parvex Sandra par deux fois, sous pages 67 à 72, aux troisième et septième lignes et plus loin sous pages 73 à 82 à la quatrième ligne et encore au début de la page 9 à la troisième ligne. Voilà merci pour la correction.

Intervention de Sotillo José: Merci je demanderai au Secrétaire dorénavant, qu'il écrive «Madame» ou «Monsieur» en toutes lettres, ça évitera ces petits soucis. Donc, s'agissant du procès-verbal décisionnel du 19 décembre, y a-t-il d'autres remarques ? Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le centre. A la page 3 chiffres 5, c'est écrit «Marie Métrailler, transmet les remarques du PS concernant le budget». Je pense que c'était plutôt le Centre. Merci.



Intervention de Sotillo José: Très bien, une erreur de parti, merci. Donc avec ces deux modifications, les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 19 décembre 2022 sont priés de lever la main. Merci. Refus ? Abstention ?

Le procès-verbal décisionnel avec les modifications transmises du 19 décembre 2022 est donc adopté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 19 décembre 2022 y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Madame Arlettaz.

Intervention de Arlettaz Pauline: Un point en page 39 du PV mot-à-mot. Je ne sais pas si j'ai fait un lapsus ou pas lors de mon intervention qui, d'ailleurs en la relisant était pas super, super, claire. Mais je souhaiterais remplacer le terme «indiscutable» au sommet de la page par «discutable». Pour rappel, mon intervention avait pour but de démontrer que la rubrique MobiChablais n'était pas liée. J'avais alors vu l'ordonnance sur la gestion financière des communes et avait jugé le troisième alinéa comme discutable.

Pour rappel, l'article disait: «lorsque la dépense découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent». Donc c'est vrai que je voulais plutôt dire «discutable» au lieu de «indiscutable» comme c'est inscrit dans le PV.

Intervention de Sotillo José: Merci, donc c'est une modification du mot «discutable» à la place de «indiscutable». Merci. D'autres remarques ? S'agissant donc du procès-verbal mot-à-mot du 19 décembre 2022. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent ce procès-verbal sont priés de lever la main. Merci. Y a-t-il des refus ? Abstentions ?

Et le procès-verbal mot-à-mot du 19 décembre est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutateurs et scrutatrices qui peuvent rejoindre leur place. Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour : les informations du Bureau

4. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José: Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour : les informations du Bureau. Le Bureau s'est réuni les 24 janvier et 7 février 2023, en prévision de la séance de ce soir et aussi pour revoir la directive 2014. Directive décidée lors de la première législature sur la procédure de la séance du Conseil général du budget. Une première modification a été travaillée et suggérée à la Commission de Gestion. Cette nouvelle directive vous sera présentée sans doute lors du prochain plénum ou celui du mois de septembre. Suite au dernier plénum, la commission ad hoc sur la modification du règlement du Conseil général en lien avec le PV mot-à-mot a été constituée le mardi 28 février 2023. Monsieur Guillaume Vanay en est le président. Que je salue particulièrement aujourd'hui parce que c'est son jour d'anniversaire. Un rapport suivra, lors d'une prochaine assemblée. La séance du budget 2023 en décembre 2022 a permis de mettre en lumière quelques zones grises de nos procédures d'amendement. Le Conseil général avait pris la décision de voter malgré tout une rubrique liée en lien avec un amendement de MobiChablais. Le Conseil communal n'a pas accepté cette décision du Conseil général et a interpellé le Conseil d'État le 22 décembre pour une prise de position de la décision prise par le législatif. En date du 1er février, le Conseil d'État a répondu ne pas prendre position sur la légalité ou non d'un amendement au sein du législatif. Il dit encore, je cite: «enfin si le Conseil municipal entend clarifier la question des amendements du budget, il lui est aussi possible, le cas échéant, en collaboration avec le Conseil général, de solliciter un avis de droit». Suite à cela, le Conseil communal a décidé, je cite : «par gain de paix» d'accepter la demande du Conseil général. Il lui soumettra donc une demande de crédit supplémentaire concernant la rubrique 6230.36.30 : le budget 2023 lors de la séance du mois de juin 2023. Après que toutes les informations auront été données



sur les comptes 2022 de MobiChablais. Dès lors, le Bureau a mandaté la COGEST. Dès le 1er avril, la Commission de Gestion, dans un esprit collaboratif, va se réunir avec la direction de MobiChablais sur les différents comptes 2022 liés à MobiChablais dans un objectif de rendre un rapport au Conseil général.

Le Bureau a également décidé, après que les chefs de groupe ont fait remonter la demande de ne pas pas mettre en place des adresses mails, prénom, nom, arobase, collombey-muraz.ch pour les conseillères et conseillers généraux.

De plus, j'ai reçu la demande de Madame Isabel Tissières, chef de groupe du PS, pour des raisons professionnelles, ne peut continuer son mandat. Elle sera remplacée par Monsieur Cherryl Clivaz. Je profite donc de remercier Isabel Tissières pour cette collaboration au Bureau durant ses deux premières années de législature.

Finalement, d'entente avec le Conseil municipal, le Bureau a arrêté l'ordre du jour de ce soir et a jugé recevable toutes les interventions qui y sont présentes.

Je passe au point 5, quoique vous ayez des questions ou des remarques concernant les informations du Bureau ? Ce n'est pas le cas.

5. Election du scrutateur du Centre, en remplacement de Mme M. Gringeri.

Intervention de Sotillo José: Nous passons maintenant donc au point 5: élections du scrutateur du centre en remplacement de Madame Gringeri, démissionnaire.

Je passe la parole à la cheffe de groupe du centre, Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le centre, on a désigné Serge Hauri, merci.

Intervention de Sotillo José: Quelqu'un, dans l'assemblée est d'avis contraire à cette désignation ? Merci. Monsieur Serge Haury est donc nommé tacitement scrutateur en remplacement de Madame Gringeri. Je passe au point 6 de l'ordre du jour, soit la présentation du Master Plan Plavaux-Perraires par le Bureau Bonnard et Woeffray. Je passe donc la parole au président Monsieur Olivier Turin avant de la passer à Madame Geneviève Bonnard et Monsieur Vincent Barindelli.

6. Présentation du Master Plan Plavaux-Perraires par le Bureau Bonnard et Woeffray

Intervention de Turin Olivier: Merci monsieur le président. Mesdames et messieurs les conseillers et conseillères généraux, chers collègues.

Je voulais d'abord remercier le Bureau Bonnard et Woeffray et ses représentants du jour, Madame Geneviève Bonnard, et Monsieur Vincent Barindelli, pour leur présence et pour la présentation qui va s'ensuivre. Quelques commentaires à vous donner au préalable tout d'abord qu'est-ce qu'un masterplan ? Eh bien! Le masterplan, c'est une vision stratégique qui est globale, qui est conçue sur le long terme. C'est pour nous un fil rouge, un document de base sur lequel nous pouvons nous appuyer. Le masterplan Plavaux-Perraires est un outil précieux pour planifier le devenir de notre commune. Ce masterplan nous permet de sectoriser, nous permet d'organiser le périmètre en cohérence avec l'évolution de notre territoire et en lien avec le plan d'affectation des zones que nous avons élaboré.

A travers ce masterplan, ne voulons accompagner le développement des services à la population et les structurer grâce à une armature de mobilité qui comprend différents secteurs, qui comprennent



respectivement les loisirs et le sport, les infrastructures d'intégration destinées à nos aînés, à la jeunesse et des infrastructures qui répondent également aux besoins scolaires.

Ce masterplan repose sur 2 principes : le premier, c'est garantir une meilleure mobilité entre le coteau et la nouvelle halte CFF de Collombey-le-Grand qui est prévu au stade actuel, fin 2028. Donc la cadence à la demi-heure par contre, elle est prévue pour l'horizon 2035. Le deuxième, c'est planifier, sur la base des besoins scolaires actuels, nécessaires et incontournables. Comme tout document stratégique, il ne faut pas le prendre comme argent comptant, c'est une vision 2023. Vision 2023 qui est appelée à évoluer selon les dossiers qui seront prioritaires et les finances communales du futur. Vous constaterez, c'est une vision ambitieuse. On a demandé à notre Bureau mandataire de faire le travail périlleux, le travail périlleux de chiffrage. Bien sûr ça restera toujours un ordre de grandeur qui nous permettra de soupeser, qui nous permettra d'estimer les défis financiers futurs.

Le phasage qui va vous êtes écrit maintenant, de même que l'estimatif des coûts de chaque phase va évoluer en fonction des opportunités. Donc là je pense notamment à la mutualisation éventuelle de certaines infrastructures sportives dans le futur et puis également des disparités financières qu'on aura dans le futur, en lien avec notre développement économique. Et là, je pense notamment aux ressources financières qui vont découler du déploiement des activités sur le secteur Tamoil et Enclos Charbonnières. Et puis bien sûr il dépendra également de vous, chères et chers conseillères et conseillers généraux, c'est vous qui déciderez, in fine, des investissements que nous vous proposerons Je vous affirme aussi qu'un tel projet répond à notre ambition de réaliser une promotion économique active, parce qu'on souhaite bien sûr renforcer le pouvoir, l'attractivité de notre commune. Sachez enfin qu'on a d'ores et déjà intégré cette planification dans notre vision stratégique des investissements, vision stratégique qu'on voit sur le moyen et le long terme également. Voilà maintenant je vais vous laisser la parole, Madame Bonnard, pour cette présentation. Et puis bien sûr vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez nécessaires. Merci de votre écoute.

Intervention de Bonnard Geneviève: Voilà, bonsoir. C'est un plaisir effectivement de pouvoir vous présenter ce masterplan. Donc là vous l'avez sur les deux écrans, on va tout de suite passer plus en détail, à part s'il faut peut-être qu'on diminue un tout petit peu la lumière ou bien qu'est-ce que vous en pensez ? C'est «on» / «off» ou bien ? Ah d'accord, alors va rester comme ça.

Alors voici déjà une première orthophoto pour rappeler du secteur qui est concerné, donc il y a presque une feuille de trèfle à trois branches. Donc le secteur justement Plavaux-Perraires, halte CFF, ici vous avez le périmètre qui est entouré d'un traitillé rouge. La même image mais cette fois-ci en dessin pour commenter le paysage dans lequel on se trouve, parce qu'en fait quand on part avec un masterplan, comme cela, on a déjà analysé les différentes caractéristiques du site. D'abord, l'aspect du paysage, comment est-ce qu'il est constitué, comment il est fermé, comment il est structuré. Et puis ensuite, on regarde aussi le bâti, on regarde la mobilité, enfin on approche un peu les différentes structures du site. Ici on présente le paysage, en fait, on voit que c'est un paysage encore très agricole avec toutes les parcellaires agricoles qui ressortent. Et puis un cheminement et un halage de mobilité. En blanc ce sont les surfaces de rodage qu'on a là représentées ici, les surfaces construites. Et en fait, on s'aperçoit entre les différents villages, entre Collombey et Collombey-le-Grand en fait c'est chaque fois des entités, qui forment presque comme des îles, des presqu'île perdues, enfin pas perdues mais parmi les champs, et puis avec quand même une limite très claire des zones bâties par rapport aux zones agricoles. Et puis en vert ici vous avez le bord du coteau, très important. Et puis on a encore ce rectangle qui va avoir toute cette évolution et en arrière on a bien sûr le Rhône. Ici, c'est un état lié à la mobilité donc vous retrouvez toujours ce périmètre de cette étude qui prend ces trois lieux.



On a bien sûr les grands axes routiers, la route cantonale, qui descend en parallèle à la vallée du Rhône, on a la route qui descent depuis Monthey sur Collombey-le-Grand et qui part sur Illarsaz.

On voit que dans cette vallée, on a toujours ces flux après il y a le train, le Rhône, toujours ces flux longitudinaux, et on a relativement peu d'axes importants, qui font l'autre direction, perpendiculaire, on dirait, au Rhône. Bien sûr on a l'entrée même depuis Ollon et depuis l'autoroute pour arriver sur l'embranchement ici pour partir d'un côté sur Collombey et Muraz, et de l'autre côté sur Collombey et Monthey.

Voilà là c'est aussi un plan d'affectation des zones pour rappeler c'est le plan actuel. Pour rappeller les différentes zones dans lesquelles on se trouve, on voit déjà que les terrains qui nous concernent sont principalement en zone verte, donc d'utilité publique

Voilà maintenant quand on a abordé ce type d'études. Le but, c'est vraiment en fait de pouvoir donner à la commune un outil qui qui définisse les principes et on sait que tous ces paramètres vont se développer petit à petit, au fur et à mesure des besoins. En fait, c'est vraiment donner/développer une espace de boîte à outils pour qu'ensuite la commune ait tous les raisonnements à dire « Ah et bien si l'on a quelque chose qui concerne les fêtes et bien il faudra le mettre à cet endroit-là, si ça concerne les écoles etc. on constate, c'est vraiment dans ce but-là.

Donc la première chose qu'on fait aussi, une fois qu'on a fait ces différentes analyses du territoire à plus grande échelle, on commence à zoomer plus proche sur le territoire et on regarde qu'est-ce qui va bien et qu'est-ce qui ne va pas très bien.

Dans un premier temps, on a d'abord capté les choses qui sont vraiment à améliorer. Alors, on retrouve donc la trame du site, donc la partie de verdure ici, l'extension qui va vers le terrain de football et puis la partie de l'école ici avec la future halte. Alors ce qu'on s'aperçoit c'est qu'on a ici déjà un endroit qui est clôturé, qui est en fait le terrain actuel de football et qui fait qu'on a quelque chose qui a de la peine à communiquer du côté Sud-Nord et Est-Ouest, puisqu'en fait on a toujours ce terrain qui est clôturé. Et puis on voit qu'on a encore plusieurs endroits où on a des zones artisanales qui se trouvent au milieu de toutes ces parties-là qui sont d'utilité publique. On a aussi une zone de parcage qui pose vite des problèmes de sécurité le long du canal, qu'on a là aussi repéré en tant que point à améliorer.

Comme vous pouvez le voir sur la photo, donc on a effectivement ce parking, il suffit d'arriver depuis Collombey et on se retrouve au milieu de ce parking donc toujours un assez grand danger et d'autant plus qu'on est juste à côté de cette zone scolaire. Alors ce point-là nous a interrogé. Ensuite là justement, on regarde l'axe central de l'école qui est censé distribuer différentes infrastructures tant primaire que le CO et puis en fait, on s'aperçoit qu'on se retrouve devant des grilles. Pourquoi ? Parce que c'est le terrain de football et puis le terrain de football vu qu'on veut préserver sa surface et bien il est enfermé et c'est dans ce cas-là vraiment un problème parce que tout d'un coup, cet axe qui devait être structurant, se retrouve bouché en tous cas plus pour les besoins scolaires.

Ensuite, on a un autre point qui nous a interrogé: c'est l'emplacement des tennis, qui eux aussi forment une barrière entre le développement de l'école et puis en direction du train puisqu'ici on a même la présence d'un train, on voit où en est, on est quasiment à l'endroit de la future halte et on sent bien qu'il faut vraiment qu'on provoque ce mouvement du Nord au Sud pour aller côté train, plutôt Est-Ouest pardon. Et puis qu'on se retrouve contre ces barrières des tennis. Donc aussi quelque chose à résoudre d'autant plus qu'on voit aussi que les tennis arrivent en bout de vie.

Et puis ce que j'ai nommé tout à l'heure on a encore tout d'un coup ces fragments de zones artisanales qui sont quasiment au milieu des maisons et qui nous interrogent aussi, faut-il les garder ou faut-il revoir la chose ? Une autre de ces zones artisanales. Voilà.



Maintenant, j'en reviens au constat des choses à valoriser et qui a vraiment une voire une forte qualité actuelle. Alors déjà ce qu'on voit c'est que ce périmètre est déjà une belle entité, bien connectées les différentes parties. La synergie est aussi intéressante parce qu'on voit qu'on va pouvoir créer plusieurs ambiances différentes. On a l'école qui est au centre. C'est aussi un périmètre qui est très bien placé dans la commune puisqu'il est entre Collombey, Muraz et Collombey-le-Grand et Illarsaz un tout petit peu plus détachée, mais l'école règne au centre et elle rayonne vraiment dans toutes les directions. Donc ça ça nous a paru très intéressant et puis on a aussi au pied de la montagne, cette zone de verdure encore préservée et vraiment on sent la possibilité de pouvoir créer un axe de liaison avec le Rhône, qui va nous faire ce moment, d'Ouest en Est, ce qui manque en fait actuellement de pouvoir le valoriser surtout du côté des mobilités douces. Donc en fait, un très grand potentiel en fait, juste à mettre un peu d'ordre pour qu'on se retrouve vraiment sur quelque chose de très clair.

Surtout ce qu'on a trouvé très intéressant, c'est effectivement toute cette zone de verdure qui est en relation avec le coteau de la montagne avec ce rocher, avec des possibilités aussi de développer des sports un peu différents que sur les autres parties de sport donc un grand potentiel ici. On a aussi ce cheminement très naturel, à côté du ruisseau qui est aussi quelque chose qui a une grande valeur et qui donne aussi complètement une autre ambiance qu'on pourra trouver sur d'autres endroits. On a le bord du canal qui pourrait aussi se développer selon le développements actuels sur quelque chose d'une renaturation en fait, et puis ça ce sera des choses qui vont se mettre en place petit à petit, au fur et à mesure.

Alors le plan général je vais pas m'attarder très longtemps sur celui-là parce qu'il faut vraiment qu'on puisse zoomer. Maintenant on l'a redressé avant vous étiez en parfaite orthogonalité Nord-Sud, maintenant pour des questions de dessin puisqu'on va encore continuer à zoomer, là on a redressé pour vraiment avoir une horizontale sur le dessin.

Alors là on retrouve l'entier du périmètre avec la partie terrain de foot ball, la partie de l'école, la partie qui va vers la halte future des CFF et puis cette partie ici beaucoup plus naturelle et le pied de la montagne. Alors, première chose : on a décidé de mettre un certain ordre dans les différents secteurs. Et puis on a vu qu'on pouvait facilement placer cet ordre.

D'abord le secteur de l'école, qui est bien sûr avec le bâtiment existant, là vous retrouvez le couvert, le CO, la salle de gymnastique avec la piscine et puis ici l'école primaire. Donc en fait cette partie en mauve on la dédie à tout ce qui est scolaire. Cela signifie en fait qu'on cherche à sortir maintenant le football pour le regrouper ensemble, et en fait, on va dédier les actuels terrains de football pour regrouper les trois terrains. Donc, on reprend sur une partie qui est encore en agriculture mais qui appartient déjà à la commune mais qui a une utilité publique, qui va jusque contre la zone des maisons pour dire ici, on fait le secteur football. Ensuite on a ce secteur ici qui comprend déjà la crèche, qu'on va définir comme secteur intergénérationnelle. Donc qui pourra prendre certains sports liés vraiment intergénérationnel, c'est là qu'on va trouver et qu'on va développer le skatepark par exemple et puis ensuite, on a les sports plus associatifs qui sont liés à tous les sports de raquette qu'on va mettre dans cette portion-là de terrain en direction de la future halte CFF. Et puis toute cette portion de territoire on la laisse avec ses caractéristiques d'espaces très naturels, avec une valorisation encore pour renforcer son caractère. Donc on va en fait avec ces différents poches en permutant certaines choses en sortant, le football d'ici et en le remettant ici qu'on arrive à arranger et à structurer déjà de manière très simple les choses.

Ensuite, on a besoin de traverser de relier le centre du village de Muraz jusqu'à la halte CFF. Donc, on va créer un cheminement qui va partir en diagonale, depuis les zones villas, qui part de l'Est du village, pour revenir jusque sur la halte CFF. En fait cette diagonale et bien on va la faire pas tout à fait en totale diagonale parce qu'on va quand même s'occuper des différents terrains que l'on a. On aura chaque fois en fait un cheminement qui commencera avec une place qui reprend cette forme légèrement triangulaire pour ensuite venir border d'un cheminement ici revenir retrouver une place qui nous fait ce décalage puis



on revient sur ce cheminement, une nouvelle place, de nouveau le cheminement pour venir sur la place finale qui est à côté du quai. Ensuite, la traversée qui se fera pour le moment en passage à niveau mais à terme pourra se faire en dessous pour les piétons, pour retrouver une autre place de l'autre côté, puis arriver sur Collombey-le-Grand certainement en passant le long du chemin de fer pour revenir côté du site de Tamoil. Là vraiment, ces deux grands principes, c'est vraiment déjà une qualification des différents secteurs et puis c'est la mise en place de ce cheminement en diagonale.

Là vous avez maintenant le plan général dans sa temporalité finale parce que bien sûr on représente une temporalité idéale jusqu'à un peut-être 2030/2040 à voir les besoins, et puis on donne ces outils pour pouvoir développer ces différentes zones. Donc effectivement, ça c'est la temporalité finale et on aura bien sûr plusieurs étapes possibles en cours de route. Donc on retrouve effectivement l'école ici, avec des développements possibles qui sont chaque fois marqués en rouge. On va faire après des zooms chaque fois sur chaque partie. Donc le secteur de l'école, le secteur des sports de raquette, ici le secteur intergénérationnel, le secteur du football et puis la zone de verdure. En même temps on va résoudre toutes les problématiques de mobilité, par exemple, ici on va développer et on donne l'outil de développer, de valoriser a fait cette piste de vélo qui est tout le long du canal, qui changera aussi de côté avec le plan existant pour continuer à venir ici. Bien sûr avoir ces places qui sont pas à mobilité douce donc à la fois où on peut s'arrêter et, à la fois faire certains sports et puis comme une grande promenade toujours ombragée avec des rangées d'arbres qui définit aussi cela. On aura toujours cette possibilité de passer d'un point à l'autre toujours avec cette diagonale, et toujours avec cette place arrêtée où il se passe certaines choses, vous verrez plus en détail après, pour revenir jusqu'au niveau des CFF. Et puis qui borde ici ce cheminement, on a tous les terrains dédiés à chaque secteur qui vont se mettre en place. Donc ici, les trois terrains de football, ici, tous les jeux multisport, le long de cet axe. Puis ensuite, finalement, les terrains de tennis qui sont réorganisés ici. Et puis ensuite, on met encore en valeur l'axe central pour un développement qui se fait de part et d'autre et qui s'accompagne en fait de plusieurs cheminements comme un espace de réseaux qui se met par-dessus cette première notion de diagonale.

Ici, une représentation en coupe. Et puis une première temporalité, on voit déjà moins de surfaces rouges donc moins de constructions, pour dire voilà, on a déjà donné certaines priorités et on sait qu'il y en a une qui est assez importante c'est le développement du CO, dont en fait, la première temporalité qui est là et puis il y a aussi une demande au niveau des raquettes, d'apporter en fait, un équipement de paddle et là on voit par exemple que le tennis en un premier temps, reste encore là. On met les choses petit à petit en place. Bien sûr après ça peut se faire encore selon une autre temporalité, selon les urgences qui arrivent. Voilà là c'est une deuxième temporalité. On voit ici par exemple, que s'est mise en place cette partie du cheminement, pour pouvoir faire tous ces terrains multisport, et puis là on met en place toute la partie des tennis parce qu'on a aussi le point de focal de la gare CFF qui s'est mis en place.

On va faire une série de zooms maintenant sur chaque secteur et je vais laisser mon collaborateur Vincent Barindelli vous les présenter et puis ensuite on a encore quelques considérations générales.

Intervention de Barindelli Vincent: Bonsoir à toutes et tous, alors l'idée, c'est de vous présenter un poil plus en détail le programme qui nous a été donné aussi par la commune.

Donc là ce qu'on voit c'est qu'on a toujours un zoom en temporalité finale, donc le projet final dans son ensemble qui vient d'être présenté par Geneviève et puis on présentera aussi dans un second slide aussi à chaque fois pour chaque secteur la temporalité «une» c'est-à-dire les urgences en termes de programmes.

Ici on a le secteur donc école, ce qu'il faut bien que vous compreniez aussi, c'est qu'on a ici une présentation, donc par exemple, ici, c'est une salle, on propose d'implanter une salle double de sport avec



dessus un module de classe, donc on parle d'une vingtaine de classe, c'est ici une proposition et évidemment, au bout d'un moment il faut figer les choses, et ça nous permet de proposer une première implantation, l'idée étant que ce programme il peut-être aussi augmenté ou réduit, selon les futures demandes, de toutes façons ces procédures-là, elles passeront par un concours d'architecture étant donné que vous êtes confrontés au marché public. Donc ici l'idée est d'implanter selon l'axe qui avait été fait par les architectes du collège il y a maintenant quelques années, d'avoir cet axe couvert structurant pour les éléments scolaires venir implanter un bâtiment sur cet axe et donc qui puisse avoir son entrée de ce côtélà qui puisse aussi vivre pour les sociétés, pour les salles de sport, etc. avec processus d'entrée etc. mais aussi en mode école, et c'est le même principe que pour, comme ça a été présenté, les terrains extérieurs qui peuvent aussi être utilisé pour les infrastructures scolaires, pendant les horaires de cours mais aussi le soir ou le week-end, par la communauté de la région. Donc, eux, on a aussi montré que ce volume de bâtiments implanté ici pouvait très bien prendre position de l'autre côté. Ici ou alors encore en face et serait une variante qu'on a proposée aussi c'est que là, l'élément de sport étant enterré vis-à-vis des questions de nappe phréatique, on peut aussi imaginer diviser le programme et faire vraiment un bâtiment école, et un bâtiment salle de classe unique.

Voilà donc pour recommenter ce que je viens de dire c'est qu'ici on a aussi une variante de possibilités de diviser les programmes avec un édicule scolaire avec des classes sur ce secteur-là et puis une salle de sport qui peut être double, voire triple selon le pointillé qu'on a indiqué, est toujours on voit que le site a ce potentiel de fonctionnement pour un futur complexe à la fois sportif et scolaire.

Pour continuer, on a ici une visualisation de la volumétrie du bâtiment scolaire vis-à-vis des volumétries existantes, donc on est dans l'ordre de grandeur sur les mêmes niveaux d'acrotère. Et puis, cet axe fort de mobilité, qui est bordé à la fois d'arbres qu'on peut déjà retrouver comme élément structurant du paysage existant, mais aussi les terrains de sport pouvant être appropriés par autant le complexe scolaire que par la communauté. Vous avez ici les éléments qui pourraient être concernés par la temporalité une, ce que je vous disais, je vais passer rapidement dessus, mais, en effet, on comprend qu'en temporalité une on peut construire l'école mais aussi l'élément du paddle qui viendrait s'aggriper à l'axe ici déjà existant donc aussi plus facile à positionner aujourd'hui.

Je passe au secteur football. Donc football on a travaillé là aussi selon le programme avec la position de deux terrains principaux, c'est-à-dire un terrain naturel, un terrain synthétique couplé d'une buvette au centre ayant la capacité de donner, autant une animation selon les matchs et un gros potentiel de journées événementielles sportives footballistiques. Et puis ici un terrain d'entraînement couplé à la buvette existante. Donc, ça c'est exactement l'implantation de la buvette que vous connaissez, qui pourrait éventuellement aussi et avoir un potentiel d'extension pour agrandir les vestiaires. Donc le long de l'axe et donc l'axe il vient naturellement se positionner le long de ces vestiaires et qui permet assez fort heureusement de se coupler à la passerelle existante qui passe sur l'eau à ce moment-là. Ensuite, je vais passer assez vite, oui à noter aussi qu'on a ajouté des places de parking et puis naturellement on pourrait construire, l'idée étant de construire une butte permettant des gradins naturels et permettant aussi de séparer naturellement une zone parking avec une zone d'activités sportives.

Le secteur intergénérationnel, où on propose aussi, là aussi, c'est une proposition d'implantation, le fait d'amener un bâtiment qui peut-être là on l'a considéré comme une UAPE qui peut-être une crèche, une extension de crèche ou autres programmes mais on voit que justement par l'appeler secteur intergénérationnel, ça permet la possibilité de multiples programmes et cette zone-là, ce grand dégagement qui pourrait être utilisé aussi pour tout ce qui serait par exemple des activités comme skatepark ou ce genre d'activités pour les jeunes et les moins jeunes, mais en tous cas qui puissent permettre une interaction avec la crèche existante et puis dans la prolongation des activités qui sont déjà sur le lieu. On a aussi pensé de marquer une connexion avec la partie naturelle du périmètre d'intervention



sur lequel on a pu étudier. Cette passerelle-là elle permettrait justement parce que l'axe routier est quand même assez fort et il fait une grosse coupure entre le secteur d'étude. Et ce genre d'élément pourrait permettre en tous cas un potentiel de liaison entre ces deux secteurs.

Voilà une visualisation, donc ici vous voyez le bâtiment de la crèche existante, un potentiel skatepark et puis la création d'un nouveau bâtiment. Les volumétries restent sensiblement les mêmes que les bâtiments existants. On voit au fond le secteur sports football et puis ces fameuses places de pause, disons places de détente donc disons que le site étant déjà pas mal calibré en termes d'activités, c'est aussi le but d'avoir ces espaces potentiels de pause entre tous ces programmes interconnectés. Lesecteur intergénérationnel en temporalité une et bien c'est surtout la construction d'une partie de l'axe de mobilité. Ceci étant, je reviens sur cette slide aussi dans la temporalité une de pouvoir avancer sur des territoires qui sont actuellement libres.

Et puis on voit bien que le secteur intergénérationnel à l'endroit où on voulait implanter un bâtiment, qu'il est déjà occupé par cette zone artisanale qui a été présentée avant. Donc ça permet aussi le temps que les choses se fassent que les plans de zones se mettent à jour et puis qu'on puisse faire de la place pour les futures constructions et autre potentiels seul.

J'arrive sur le la secteur tennis, donc déplacement des tennis existants qui se trouvent actuellement sur cette partie-là du collège. Ensuite, donc, on l'a vu le paddle qui est une demande actuelle qui pourrait venir s'implanter sur cet axe. Et puis en vis-à-vis, on imagine un bâtiment de tennis avec des tennis couverts à l'étage mais avec un socle composé de vestiaires, d'une salle de combat aussi et puis aussi une buvette toujours pour mettre en relation et offrir des potentiels de vue de match ou d'événements. On trouve ensuite la halte CFF, la future halte CFF, marquée de la marquise ici avec l'idée là aussi d'avoir, selon les géométries, des places que l'on a dessinées, qui structurent cet axe de mobilité, utiliser cette géometrie pour ici venir créer un passage sous-voie. Sous-voie habitée d'une vélo station qui puisse permettre justement dans cette idée de mobilité douce, qui permette des échanges avec les CFF et voilà. Nombre de terrains de tennis y'en a dessinés un de plus ici que l'existant. Mais voilà c'est aussi un potentiel à faire évoluer.

C'est une vue sur la halte CFF, toujours avec cette même idée d'axe de mobilité. Et on s'aperçoit, bon le cadrage du beamer rend pas service à l'image mais il y a un petit peu plus de bâtiments normalement. Il faut considérer ce secteur en étape une avec la possibilité de mettre le paddle directement tout en conservant les éléments du site actuel et la halte CFF qui a un timing encore à préciser.

On passe au dernier secteur, secteur loisirs, secteur naturel aussi qu'on a appelé, qui a ici donc la chance d'avoir un énorme parc, une grande zone verte, un grand dégagement une sorte de grand poumon pour cet espace-là, qui permet des potentiels aussi de loisirs assez intéressants type salle polyvalente avec vous le savez toutes les activités qui peuvent aller avec : c'est-à-dire terrain de pétanque etc. en tous cas tout ce qui peut réunir et offrir des potentiels d'événements pour chaque habitant de la commune. On a aussi imaginé des grandes zones fleuries, une grande attention naturelle pour cette pour cette partie-là, avec notamment pourquoi pas, l'idée d'instaurer des potagers communautaires comme on voit que ça commence à a bien fonctionner en communauté. En temporalité une, pas grand-chose de tout ça, c'est-à-dire l'état existant.

Voilà ici, on a le secteur des affectations qui a été présenté tout à l'heure mais remis à jour avec l'insertion de tous les nouveaux bâtiments. Ils sont marqués d'un contour blanc pour ceux qui voient le plus proche et puis donc le réseau mis en place, etc. et on voit que ces zones-là comme ça a été présenté, sont clairement définies et permettent de prendre le programme qui a été donné par la commune, tout en structurant un potentiel futur, assez à assez fort, sachant qu'il s'agit ici d'une proposition, mais qu'il y a un



potentiel aussi d'évolution et d'ajustement au programme futur sachant qu'on parle pour des années à venir.

Mise à jour du schéma de mobilité, donc tous les réseaux qui ont été donnés avec les cheminements piéton en bleu, l'axe mobilité douce fort en vert et cette structure marquée des places d'espaces publics entre ces chemins de mobilité qui viennent restructurer, redonner une tension et surtout reconnecter tous les programmes et tous les secteurs d'affectation.

Synthèse sur le phasage, avec le phasage un en rouge. On voit que justement c'est des demandes qui permettent, c'est que des bâtiments ou des lieux qui sont aujourd'hui libres d'implantation. En jaune ici, bon ça devrait être vert mais ça sort jaune, l'étape deux avec la possibilité de mettre en place le secteur tennis et puis en bleu le côté loisir, aussi la partie infrastructures publiques de ce côté-là avec connexion à la passerelle.

Juste un mot sur le masterplan avec superposition du plan de zones. On voit aussi, donc ça c'est le plan de zones actuel que la plupart des infrastructures sont dans la zone d'intérêt public, ce qui est plutôt une bonne chose et surtout pour cette partie-là en fait qui permet d'avancer selon la zone disons ici de de construction et artisanat. On a juste ce point ici avec le secteur intergénérationnelle qui est dans une zone artisanale mais c'est pour ça que la slide suivante montre une évolution potentielle de l'état futur du plan de zones en reprenant un peu de surface sur l'artisanat, en mettant clairement cet espace ici en intérêt public et en reprenant aussi cette légère zone à bâtir et artisanat en secteur d'intérêt public, afin d'avoir aussi et pour cet outil qui est présenté, une liberté et un potentiel complet d'intervention. On avait juste mis pour information le masterplan de la raffinerie et puis l'idée, c'était aussi de la connecter, de montrer aussi que ces connexions qui avait été mises par le masterplan du Bureau Malnati qu'on vient aussi se connecter donc par cette zone ici, dans le schéma général et l'intention à grande échelle d'intervention au niveau du paysage. Je vais repasser la parole à Madame Bonnard pour tout ce qui est les coûts qui ont été évalués par le Bureau.

Intervention de Bonnard Geneviève: Oui, alors effectivement, le Conseil municipal nous a demandé mais très intéressés par tout cela mais de quel ordre de prix est-ce que l'on parle ? Alors on a sorti un ordre de prix pour chaque secteur. Cet ordre de prix il a été de manière antérieure, calculé avec beaucoup plus de détail. Mais aujourd'hui pour ne pas se perdre, on en est resté sur les grands secteurs.

Donc l'étape une, là c'est déjà en fait plutôt de la temporalité. L'étape une donc qui est en couleur rouge sur l'un des écrans et brun sur l'autre. C'est la première étape qu'on a mis entre 2025 et 2030 qui serait l'étape de la construction du cycle d'orientation, de l'agrandissement qui signifie qu'il faut reréfléchir toute la partie scolaire revoir aussi les parkings on a relativement peu décrit les parkings mais en fait pour chaque zone on a aussi réfléchi chaque fois à pouvoir apporter des structurations de places de parking qui soient toujours liées aux chemins enfin aux routes et dessertes existantes. Et puis pour cela tout de suite, il faut reprendre les secteurs football puisque on doit enlever le terrain actuel de la zone scolaire pour laisser beaucoup plus de liberté et dans la zone scolaire comme on l'a dit ça serait l'organisation d'un concours d'architecture.

Alors ça c'est vraiment la première temporalité. Ensuite en deuxième, alors là on a un peu plus de souplesse, on a mis une étape qui va de 2030 à 2035, ça serait toute la partie de la structuration que vous avez qui est aussi entre jaune et vert sur votre écran. C'est toute la partie des terrains multisport qui sont liés à ces grandes connections, de ces cheminements de mobilité douce et puis pourrait être construit en même temps toute la partie des tennis, avec le remplacement des terrains actuels.



Et puis en troisième étape 2035-2040, toute la partie intergénérationnelle et puis le franchissement de la route et la partie détente et nature, mais de nouveau, certaines choses peuvent de nouveau se passer de manière différente. Et puis au niveau des coûts:

Alors, si on reprend les secteurs football et CO. Donc le première secteur ici de cette diagonale et de cette première place, la traversée ici, on a estimé à environ un et demi.

Ensuite le secteur football c'est l'aménagement des 3 terrains. Donc complètement neufs ces deux-là, une rénovation de ces deux-là, c'est la buvette, c'est les gradins, c'est le parking. Au niveau aménagement, pas la partie buvette, on est entre 4 et 5 millions. Et puis pour la nouvelle buvette, cette partie ici pour une rénovation des vestiaires actuels, on est entre un et 1,5 millions.

Ensuite pour le secteur de l'école, alors bien sûr il y a encore tout le programme à élaborer, mais on a parlé d'une vingtaine de classes, de salles de sport double voire triple, on est dans un ordre de grandeur de 22 à 25 millions avec aussi toutes les reprises des parkings et des parties de préaux qui sont indirectement liés aux écoles existantes ou à la nouvelle école.

Ensuite comme secteur deux du terrain multisport et puis centre des raquettes. On commence déjà par la construction de ces parties de mobilité douce, cette place, cette deuxième et celle-là. Donc la diagonale mobilité douce, parkings et cheminement de la phase deux on parle d'un montant entre 1.5 et 2 millions. Sur le secteur multisport c'est tous ces terrains. Donc en fait c'est une suite de terrains de nouveau à définir plus exactement mais on peut avoir des terrains de basket, des terrains de beach volley, de handball enfin plein de possibilités à développer. On en avait toute une série dans le programme qui nous a été donné. Donc là, on est entre 1.5 et 2.5 millions.

Ensuite sur le secteur raquettes c'est l'aménagement des terrains de tennis et du paddle, on est entre 1.5 et 2.5 millions et finalement ce bâtiment, qui nous reste encore vraiment complètement à définir où on était parti sur une halle de tennis et une buvette ainsi que le sport de combat, là on parle entre 8 et 10 millions.

Voilà et puis ensuite, le secteur bleu qui est peut-être encore le moins défini donc le plus difficile à vraiment évaluer on a le secteur intergénérationnel avec cette place de jeu. Donc cette place de jeu vraiment plutôt pour les jeunes, les adolescents qu'on a aussi voulu placer au centre même de toute cette zone-là, vraiment pour en faire quelque chose de très vivant avec la possibilité d'un espace de rencontre de skatepark mais on parle de 2 à 3 millions. Ensuite les bâtiments UAPE intergénérationnels, très peu défini, mais on est quand même sur une construction plus modeste, on est de 5 à 7 millions.

Ensuite au niveau secteur services en face ou qui aurait toujours un éco-point lié à un bâtiment de services. On pourrait parler d'un aménagement entre 0.5 et un million et demi, le bâtiment de service entre 2 et 3 millions. Et puis on a ensuite c'est le secteur détente avec des aménagements qui seront des choses assez légères assez simples malgré qu'on est sur une très grande zone, par exemple une piste finlandaise et d'autres aménagements très naturels entre un et 1,5 millions et puis ensuite pavillon, salle des fêtes, quelque chose d'une structure qu'on utilise plutôt en été, on parle environ d'un million.

Voilà j'espère qu'on ne vous a pas pris trop de temps et on répond très volontiers à toutes vos questions.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Bonnard, merci Monsieur Barindelli. J'ouvre la discussion. Avez-vous des questions à poser ? Monsieur Ruiz.

Intervention de Ruiz Noé: Bonsoir tout le monde. Je vous remercie pour cette très belle présentation. J'ai juste une question probablement pour la Municipalité par rapport aux zones sportives, est-ce que vous avez aussi opté pour la possibilité de faire participer les privés ? Je prends un exemple. J'ai vu dernièrement



la commune de Rarogne a construit une patinoire 1000 places et c'est la Raiffeisen qui a financé. Je dis pas là que Monsieur Doval va financer le tout mais voir s'il y a une possibilité justement pour par rapport au budget communal, aussi avoir des entreprises ou des sociétés de la région.

Et la deuxième question qui est une question de détail, vous avez dessiné la halte CFF, peut-être pour Madame Bonnard. Je ne sais pas si c'est à l'échelle ou bien si c'est déjà défini la longueur de la halte ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Ruiz.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour la Municipalité. Alors, concernant les budgets, ça, c'est une estimation des coûts à la louche, assez précis quand même pour la première partie mais à la louche pour le reste. On ne s'est pas encore penché sur comment ça va être financé, ni si on fait participer ou demander à des structures de nous aider à financer. Monsieur Doval s'est déjà annoncé pour toute la partie qui est autour. Mais sur les objectifs de législature cette année, on va se lancer sur l'analyse de la première partie et c'est là qu'on va discuter de comment on pourrait financer ou cofinancer toutes ces structures, ça c'est évident, et j'apporte encore une précision pour ce qui est des structures sportives, à chaque fois que ça concerne un club communal, tennis, foot, etc., on va évidemment consulter le club en question, on va pas aller se lancer dans des constructions qui répondent pas aux besoins, c'est pas du tout l'objectif du programme. La deuxième question, je passe la parole Olivier.

Intervention de Turin Olivier: Oui, Olivier Turin pour le Conseil municipal. Alors pour l'instant, oui, la halte est déjà définie assez précisément. Nous avons eu une séance la semaine passée, avec le projet qui s'appelle PRODES qui nous a déjà décrit les différentes modalités de cette halte. J'essaie de retrouver s'ils ont mis sur ce dossier la longueur du quai mais... Non il n'y a pas la longueur du quai par contre on nous a simplement dit que le quai était conforme à toutes les haltes de cette importance. On se comprend quand tu dis importance ça restera de toutes façons une petite halte. Je me suis, entre parenthèses, exprimé à cette occasion, en insistant sur le fait que la longueur devait être aussi bien pensée par rapport au devenir de cette halte CFF qui un jour va alimenter tout le site Tamoil avec espérons le des centaines voire des milliers d'employés, qu'il ne fallait pas qu'elle soit conçue trop petite. Ce à quoi on m'a répondu que s'il y avait des réaménagements à faire parce que la halte prenait de l'importance ce serait plutôt dans sa largeur. Donc de rajouter un ou 2 mètres de largeur mais en tous cas pas du point de vue de la longueur qui est tout à fait conforme au matériel roulant.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Knubel, Merci Monsieur Turin. D'autres questions, d'autres remarques ? Madame Vetter ?

Intervention de Vetter Chantal: Chantal Vetter, merci beaucoup pour la présentation très intéressante. Moi j'ai plein de questions mais je vais essayer de regrouper en 4 thématiques.

Première question : c'était pour l'estimation des coûts. Est-ce que les coûts de démolition et d'assainissement des terrains sont pris en compte dans votre estimation ?

Deuxième question : c'est par rapport à la relocalisation des activités donc vous avez présenté juste après le masterplan Tamoil, j'imagine du coup que tout ce qui est activités économiques plutôt artisanales industrielles, ça va peut-être être relocalisé là-bas, est-ce que c'est le cas est-ce que c'estréfléchi comme ça ? Et qu'en est-il des autres activités ? Par exemple les scouts, on en parle pas.



Troisième thématique c'est les cheminements. J'étais étonnée que dans l'état des lieux on est alors je pense que vous avez pris les couches officielles des chemins pédestres. Mais qu'en est-il des cheminements piétons ? Vous avez souligné après, vous avez mis la photo d'un magnifique chemin qui fait un peu le tour de l'espace où la rivière elle s'élargit mais je me demande un peu : est-ce que les cheminements, vous avez beaucoup parlé de la diagonale, mais qu'en est-il des cheminements des quartiers des hauts de Muraz par exemple, ou des quartiers ou des cheminements qui viennent plutôt de Collombey ? J'ai l'impression qu'on se focalise beaucoup sur cette diagonale et je retrouve pas les autres cheminements, est-ce qu'ils seront aussi mis en valeur, que se passe-t-il de ce passage sous voies ? Est-ce qu'il va être restauré ou autre?

Et puis la 4e groupe de questions, c'est sur le secteur nature, on a vu qu'il y avait une zone de protection de la nature si je me rappelle d'un des slides. Est-ce que y'aurait pas cette possibilité aussi d'agrandir plutôt une zone plutôt plus protégée ou est-ce que l'on doit forcément tout utiliser pour nous les humains ? Et puis là je me demandais un peu : est-ce que vous avez fait une analyse des besoins pour la salle polyvalente ou ce genre de choses-là ? Après j'ai bien compris que c'était la troisième étape que c'est encore à très long terme, mais je me demandais si c'était possible de plus détailler, d'où venaient les idées et est-ce qu'il y avait eu des besoins identifiés par rapport à ça. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chantal Vetter. Madame Bonnard, si vous voulez bien répondre, si c'est possible ?

Intervention de Bonnard Geneviève: Alors, la première question : oui, on a effectivement dans les ordres de grandeur, on a derrière ces ordres de grandeur qu'on vous a montrés on a été quand même assez exacts on aussi travailllé avec une entreprise qui s'appelle «Real sport» qui fait tous les terrains de sport de Suisse et on a pris chaque fois toujours des montants aussi pour démolir les choses qui existaient. Alors là où vraiment c'est pas du tout compté et bien : la halte CFF, non parce que ce n'est pas de votre ressort, et puis on avait peut-être une ou deux choses qu'on n'a pas comprises mais en tous cas dans les terrains de sport lors de la démolition, on a à chaque fois pris la restauration des terrains qui pouvaient être sauvés. Ça c'est une première chose. Ensuite, oui, les cheminements. Oui peut-être peut que l'on a pas assez insisté. Alors oui c'est clair depuis le haut de Muraz on a déjà tout un réseau qui existe. Donc, on en a pas réellement reparlé mais on trouvait intéressant de pouvoir vraiment redonner une qualification à celui-là, mais tout en gardant vraiment nature. Celui qui a envie de rester sur du bitume et bien il ne va peut-être pas emprunter ce cheminement là. Mais vraiment aussi d'avoir cette possibilité de traverser, de réutiliser de mettre en valeur mais tout en restant sur ce côté très naturel. C'est vraiment pour ce cheminement et aussi repenser par rapport à ça depuis les hauts, le quartier du haut. Et puis ensuite, ici, je dirais qu'il y a encore un peu toute une structuration qu'il faut qu'il se développe, mais je crois que vraiment ce masterplan, c'est pas résoudre tous les points, c'est donner des outils pour dire: à cet endroit-là, on va essayer de rester sur ce côté plus naturel, mais on va quand même essayer de développer les connexions pour vraiment essayer d'améliorer tout ce qu'on peut, qui existe déjà pour repousser donc d'où en fait, cette idée de dire : il y a la zone actuellement qui est utilisée par une entreprise de maçonnerie. Un jour ou l'autre il faudra rediscuter de son statut pour essayer de revenir sur quelque chose de plus vert qui sera aussi beaucoup plus agréable pour les quartiers de villas et puis ramener en fait des possibilités de cheminement mais là on les a encore pas vraiment dessinées et puis on propose cette passerelle qui est une autre manière de franchir, qui est peut-être aussi plus intéressante, plus ludique que le passage sousvoie. Le passage sous-voie on pensait pas forcément le démolir, il est là. Pourquoi ne pas le laisser mais c'est vrai qu'on a aussi fait une certaine de résolution pour que cette partie-là du carrefour qui est toujours assez problématique, on le voit peut-être moins sur cette slide mais je vais pas forcément revenir où en



fait on fait un espèce de double giratoire pour permettre de résoudre ça mais par exemple, typiquement là il faudrait un moment donné mandater un ingénieur en circulation pour qu'il confronte notre idée avec la réalité mais ça semblait déjà en fait, après étude de pouvoir apporter une bonne solution.

Après sur les autres cheminements, bien sûr on s'est occupé de cette piste cyclable qui est un bel axedéjà bien utilisé pour de nouveau résoudre ici la traversée qui se fera bien sûr en surface. Et puis ensuite, on a ici, on voit tous ces petits traits verts, c'est vraiment une requalification de tout cet axe, et puis le fait d'enlever toutes ces voitures ici fait qu'on passe une fois qu'on a franchi cette route qui est quand même qu'une petite route à une vitesse aussi contrôlée et bien l'on se retrouve sur un axe de mobilité douce qui est d'un côté ou de l'autre du canal. Alors oui on a essayé vraiment toujours de reprendre tout ce qui existe pour les renforcer, mais c'est vrai qu'on a beaucoup insisté sur cette diagonal parce que c'est quelque chose qui n'existe pas actuellement dans le territoire. Alors c'était ce point et puis après, je ne sais plus lequel c'était ?

Secteur nature. Alors il y a deux fois où en fait on a reçu un programme très précis pour toutes ces parties ici. Et puis ici peut-être, c'est encore des choses à développer, donc on s'est dit mais qu'est-ce qu'on pourrait faire dans un secteur nature? Donc on a pensé par exemple à une piste finlandaise qui pourrait de nouveau rester en copeaux donc très naturelle. Un espace de sport où on va plutôt jouer de manière libre à la balle. Peut-être des parties où l'on ne va pas, où l'on pourrait justement développer aussi une nature très nature et où simplement on la contemple sans y aller. Salle polyvalente c'est peut-être un terme un peu galvaudé on pensait plutôt à un couvert pour des fêtes de famille, pour des choses qui sont assez légères et qui ne soient pas de nouveau trop lourdes dans son implantation, dans ses conséquences. On au aussi eu l'idée de jardins potagers mais il y a plein de choses qui pourraient se développer. Les scouts par exemple, seraient très biens dans ces parties-là, dans des parties plus naturelles, plus forêt où on peut fabriquer des cabanes et puis finalement, on a aussi cet espace au pied du rocher qui est aussi très beau et très intéressant et on pourra aussi développer des voies de grimpe. Donc là, il y a vraiment plein de choses à faire. Voilà est-ce que j'ai répondu à toutes vos questions?

Intervention de Sotillo José: Merci beaucoup, ! Madame Vetter est-ce qu'on a répondu à toutes vos questions ?

Intervention de Turin Olivier: Oui Monsieur le président, je me permets juste de donner quelque petits compléments rapides, sur les notes que j'ai prises sur les différentes questions.

La relocalisation des activités. Effectivement, Madame Bonnard l'a bien indiqué, on est dans le contexte d'un plan directeur, on sait où on veut aller, on va s'en donner les moyens et, par contre, on peut pas encore résoudre toutes les problématiques. Je vous donne peut-être un ou deux exemples : le premier, c'est cette zone, la zone de notre écopoint actuel avec les travaux publics et puis derrière, vous le savez certainement, on a une entreprise qui s'appelle Carraux Moret qui a un DDP depuis des lustres, on va dire, c'est un DDP qui se termine dans 15 à 20 ans mais qui est implanté ici depuis très très longtemps. La preuve peut-être, c'est que cette zone est déjà maintenant une zone d'intérêt public. Donc, quoiqu'il en soit, c'est vrai que c'est une zone qui, à terme, devra reprendre disons une vocation plus de centre disons névralgique entre les deux villages, mais qui ne pourra plus accepter d'avoir ce type d'implantation au milieu du territoire bâti. C'est vrai que notre territoire s'est énormément bâti et maintenant il faut se rendre compte qu'on ne peut plus planifier comme à l'époque des micro-zones artisanales comme ici on parle du secteur entre guillemets «Lattion» entre ce secteur qui est entre les cliniques et puis l'UAPE, la crèche maintenant, ce sont des secteurs qu'on doit réorganiser. D'ailleurs, le plan de zones qui vous sera montré dans quelque temps, va effectivement déjà maintenant supprimer une zone artisanale. Ca va pas



se faire sur un claquement de doigt. Ces choses-là elles vont se travailler, elles vont se travailler pendant 10 ans, 20 ans avant d'avoir un résultat. On va pas mettre dehors les personnes mais malheureusement des fois aussi le cycle de vie d'une entreprise fait qu'elle peut plus se développer à un endroit, est-ce qu'elle va se déployer ailleurs ou pas ? On pourra pas trouver des solutions pour tout le monde.

Je voulais encore vous parlez effectivement pour revenir, on imagine un secteur, ça ça dépendra aussi, vous savez qu'on s'est fixé un nouvel objectif juste après le fait que la population ait refusé la fusion, on s'est dit si maintenant on doit vivre seul, on doit aussi réfléchir au devenir de nos travaux publics, on a des locaux de travaux publics qui sont vétustes, on sait qu'à terme on va devoir réinvestir. C'est un secteur qu'on peut déjà en tous cas planifier pour le secteur d'intérêt public, où on pourrait mettre nos travaux publics et différentes autres activités. On est en négociation par rapport à ces zones actuellement avec le secteur Lattion ici où on souhaite évidemment acquérir ces secteurs-là parce que c'est un secteur assez stratégique, juste à côté de la halte AOMC pour les besoins futurs de ce masterplan.

Et puis une autre information, je crois que je vous l'ai déjà dit, mais je vous le répète, on a déjà achetécette parcelle ici, on l'a achetée en fin d'année passée, afin de pouvoir déployer ces activités sur ce secteur-là.

Peut-être une dernière remarque par rapport à la vision nature de ce secteur-là. Oui, alors vous savez, je crois que , bien malin qui saura qu'est-ce qu'on fera dans 20 ou 30 ans avec tous ces secteurs et je pense qu'on a tout intérêt à mettre la nature un peu partout. Donc, si on arrive à avoir une zone qui soit en tous cas entretenue de manière beaucoup plus naturelle ici, et puis des zones extensives qui la bordent et bien ce sera déjà une vraie plus-value et moi, j'imagine que ce sera une zone qui sera assez intéressante du point de vue de la nature.

Voilà, je crois que j'ai un peu fait tour, j'espère si jamais, je reviendrai pour d'autres questions, si j'ai pas répondu à toutes vos questions par la suite.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Y'a-t-il d'autres questions ou remarques ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Bonsoir. Merci beaucoup pour votre présentation. J'avais juste une question, c'est au sujet des transports routiers et les routes existantes.

Est-ce qu'il y a un projet ou des projets pour déplacer ces routes, enlever ces routes, et également au niveau des parkings, vous avez juste survolé l'idée de faire des parkings aux abords des terrains de foot, mais qu'en est-il dans toute cette zone ? Merci

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Madame Bonnard?

Intervention de Bonnard Geneviève: Non, c'est pas l'idée d'enlever des routes mais c'est peut-être plutôt de redéfinir leur utilisation. Je pense qu'ils sont assez justes. Je pense toutes les routes qui sont pas la route cantonale c'est plutôt peut-être limiter soit leur accès, soit leur vitesse.

Mais je pense qu'on a, voilà ce secteur ici qui descend le long des écoles qui revient sur les routes existantes, qui sont déjà du reste réaménagées avec des largeurs tout à fait justes, pour le parking, effectivement on enlève ceux qui sont ici, on a fait des postes de parking qui sont attachés directement à ces dessertes, pour en fait essayer d'envahir le moins possible et puis dans cette idée de parking c'est d'avoir toujours des parties de parking qui sont utilisées quotidiennement. Donc, avec un revêtement probablement en dur, en enrobé, et puis d'avoir des secondes poches qui sont beaucoup plus naturelles en pavé-gazon, qui permettent d'avoir des extensions pour certaines manifestations mais qui ne donne



pas cette impression d'être tout bétonné parce que c'est toujours un problème actuellement, on a de plus en plus des terrains qu'il faut absolument revenir à des choses plus naturelles, mais c'était cette pensée d'avoir à la fois des usages différents, un parking utilisé de tout temps ici par exemple pour les professeurs et puis un deuxième qui est beaucoup plus naturel qui est une extension. On en a lancé un tout petit ici parce qu'on sait que cette halte on va pas en faire un point de connexion route-train mais plutôt mobilité douce train, mais y a juste quelques places possibles, on en avait laissées aussi quelques unes ici qui apparaissent peut-être moins que celles qui existent. Voilà et puis on a ensuite les parkings liés aux terrains de foot qui reviennent aussi ici, qu'on essaie chaque fois de laisser sur des poches avec toujours cette possibilité de faire entre des parkings permanents ou bien des parkings temporaires.

Intervention de Sotillo José: Merci, d'autres remarques ? Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz. Moi ça concerne la halte CFF parce que depuis là pour descendre jusqu'à Saint-Gingolph, c'est un quart d'heure, donc si on a la demi-heure, un quart d'heure plus un quart d'heure allers-retours plus une demi-heure d'attente ça fait juste une heure, on va croiser le prochain train qui descend. Est-ce que c'est prévu une double-voie, un point de croisement ici à la halte dans le cadre de PRODES 2035 parce qu'apparemment à Monthey, ça pourrait ne pas être le cas. Le déplacement de la voie AOMC aurait plus la place pour des points de croisement.

Alors, est-ce que ça, c'est envisagé déjà au niveau de PRODES où ça sera en fonction de l'introduction de la cadence à la demi-heure et puis éventuellement de devoir de nouveau faire des travaux sur la voie pour avoir ce point de croisement.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz.

Intervention de Turin Olivier: Oui, Olivier Turin pour le Conseil municipal, ce point de croisement y en aura un, mais il est pas prévu à cet endroit-là. Après, je vous l'ai dit en introduction cette cadence à la demi-heure va arriver au plus tôt en 2035. En 2028, la halte CFF va normalement fin 2028 elle sera fonctionnelle mais par contre la cadence à la demi-heure faudra attendre 7 ans en tous cas pour qu'elle soit faisable, il y a un cerveau à monter par rapport à ces différentes lignes c'est comment dire l'organisation des trains et puis ce cerveau doit être changé et ce sera pas avant 2035, c'est quand même un investissement de plus de 8 millions.

Intervention de Sotillo José: Merci pour la réponse, c'est une bonne nouvelle 2035. Oui ? Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry bonsoir à toutes et tous. J'aimerais déjà remercier le Bureau Bonnard et Woeffray pour le travail qui a été fait et la présentation de ce soir qui est très très qui a été très intéressante. On voit d'ailleurs qu'on a encore justement un fort potentiel de développement sur notre commune. C'est vraiment très très réjouissant.

Bon, j'aimerais insister un petit peu plus sur le point des parkings, même si c'est pas très tendance, mais c'est pas grave, c'est quand même une réalité, on voit justement qu'il y a un fort potentiel de développement sur plusieurs autres sports qui ne sont pas encore existants, on va dire. Combien a-t-on de places de parc au jour d'aujourd'hui dans les zones concernées. Combien de places de parc sont prévues ? Parce qu'on devine, vous l'avez expliqué encore y a pas si longtemps mais j'imagine qu'il n'y en



aurait pas autant potentiellement que ce qu'il y a aujourd'hui. J'ai l'impression en tous cas, mais si vous pouvez nous dire le contraire peut-être que ça va nous rassurer. Et puis a-t-on peut-être des projections justement du nombre de personnes qui vont utiliser ces infrastructures et puis de potentiels véhicules qui viendront sur place, ce sera quand même une réalité justement merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry. Madame Bonnard?

Intervention de Bonnard Geneviève: Je dois dire que j'ai plus exactement tous ces chiffres des places de parc qu'on a réalisé sur place mais, en fait, c'est de nouveau une boîte à outils donc on donne les règles. On dit y a des parkings, on interdit pas les voitures, on pense quand même que aujourd'hui, on doit réfléchir à deux fois avant de mettre des places de parc. Je pense que c'est vraiment plus tout à fait la tendance, même si on est pas encore dans des centres complètement urbains, mais on a tellement de possibilités de mobilité douce et de venir en sécurité presque à plat que je pense que vraiment, les habitudes vont aussi changer. Mais toujours est-il qu'avec cette boîte à outils qu'on vous met dans les mains, c'est qu'en fait on dit : il y a des parkings, ils sont liés aux dessertes, à partir de là vous les dimensionnez selon les besoins qui sont réels, et j'ai pas envie de prononcer de chiffre pour l'instant. Je pense qu'on a dû rester très proche de l'offre actuelle mais en se disant mais plutôt on a la possibilité de pouvoir les diminuer ces besoins. Mais je crois que vraiment pour nous ce n'est pas une planification qui est arrêtée et figée ce sont les principes qui sont donnés. A partir de là, il faut s'adapter aux réalités qu'il y aura en 2030 en 2040. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Intervention de Sotillo José: Merci beaucoup nous arrivons gentiment au temps évalué à cette présentation. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Bonjour à tous, juste une petite question pour le Conseil municipal: Estce qu'il y aura une révision du plan de zone, ce sera des plans directeurs et surtout, est-ce que ce projet va passer devant le Conseil général pour être analysé par la commission agglomération, je pense, et estce qu'il y aura un vote finalement au Conseil général ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Monsieur Alexis Turin?

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil municipal, bonsoir à tout le monde. Ce qui est important dans un plan de zones, c'est de faire des zones. Donc on ne va pas dans le plan de zones marquer quel bâtiment va arriver à quel endroit ? Ce qui est important pour nous, c'est qu'il y ait une cohérence entre la vision qu'on aimerait avoir sur ce secteur et notre plan comme expliqué avant au fur à mesure qu'on avance dans les mois, vous découvrez des bouts de notre planification qu'on va vous proposer et bien dans ce secteur-là, on a dû modifier mais pas beaucoup ,mais à certains endroits, on a dû modifier la zonification, mais ça n'ira pas plus loin que ça. Après ça sera des projets l'un après l'autre de développement d'infrastructures publiques. Il y aura pas des plans détaillés pour chaque réalisation. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question, ou s'il y avait autre chose derrière ?

Alors, le vote de toutes façons de la planification ça va passer devant le Conseil général ça c'est sûr et puis après vous avez vu les ordres de grandeur de l'investissement, évidemment, vous serez chaque fois appelés à vous prononcer sur les projets.



Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Madame Fauquet?

Intervention de Fauquet Lucie: Bonsoir à tous et à toutes, Lucie Fauquet. Moi, j'avais une petite question : est-ce qu'on peut mettre la dernière slide s'il vous plaît ?

Celle où il y avait le «merci» qui était mis en valeur. Mais non c'est celle où il y avait le Stockalper, oui, voilà parfait, merci beaucoup. Du coup, on est d'accord que si j'ai bien compris, c'est des sortes de gradins en rive gauche du Stockalper ? Du coup, moi j'avais une petite question vu qu'elle est un peu mise en valeur.

Première question, c'est que du coup est-ce qu'il y a une promotion aussi d'un échange entre cours d'eau et puis habitants ? La deuxième question, c'est : est-ce que du coup, il y a une sorte de revalorisation renaturation qui permet aussi de revaloriser visuellement ce canal qui est tout droit ?

Intervention de Sotillo José: Merci

Intervention de Bonnard Geneviève: Oui on a fait cette image dans ce sens-là, dans un vœux pieux de pouvoir dire que ces canaux ils sont remis en valeur alors, est-ce que c'est avec des gradins peut-être que c'est trop construit est-ce que c'est une plus grande renaturation, c'est vraiment montrer que ces cours d'eau ils doivent être remis en valeur, qu'ils doivent exister parce que souvent on roule à côté en vélo, on marche et on oublie en fait que y a quand même tout un potentiel possible. C'est dans cette idée-là qu'on la fait, maintenant, à voir si ça pourra se faire rapidement. Je crois qu'il y a plusieurs choses qui sont liées certainement aux PGE, j'imagine.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Bonnard. Y a-t-il encore une dernière question et on passera ensuite à une pause. Remarque ?

Donc, je tiens à remercier Madame Geneviève Bonnard et Monsieur Vincent Barindelli. Merci également aux réponses données par le Conseil communal. Merci pour cette vraiment belle présentation, on se réjouit de voir si ces projets vont se réaliser de cette manière et je propose au Conseil général de prendre une pause pendant 10 minutes et on reprend à 40.

Voilà, je vous demanderai de reprendre place.

7. <u>Prise de position du service des affaires intérieures et communales sur MobiChablais.</u>

Intervention de Sotillo José: Nous allons passer au point ajouté à l'ordre du jour lors de l'approbation de l'ordre du jour, soit le point numéro 7: Courriers du service des affaires intérieures des cantons. Je demanderai à Monsieur Lionel Joris de développer un peu son point et ensuite je passerai la parole à l'assemblée, et d'abord au conseil communal.

Intervention de Joris Lionel: Lionel Joris pour le centre. Lors de la séance du Conseil général du 19 décembre 2022, notre assemblée a accepté contre l'avis du Conseil municipal, un amendement du PLR sur la rubrique trafic régional MobiChablais. L'amendement demandait de réduire le montant au budget d'1,7 à 1,1 millions. Le 22 décembre 2023, le Conseil municipal demandait par courrier au Conseil d'État d'intervenir dans la décision du Conseil général et d'invalider l'amendement. Le 1er février 2023 le Conseil d'État indiquait par courrier ne pas prendre position formellement mais soulignait deux points.



Tout d'abord comme mentionné dans l'amendement, le Conseil municipal peut demander un crédit supplémentaire au Conseil général courant 2023. Ensuite le Conseil d'État propose au Conseil municipal de solliciter le Conseil ou l'avis du service des affaires intérieures et communales. Le Conseil d'État a d'ailleurs transmis le courrier du Conseil municipal au service concerné.

Le 9 février 2023, le service des affaires intérieures et communales a adressé un courrier au Conseil municipal comprenant plusieurs questions sur les conventions relatives à MobiChablais. Le service demande également de leur transmettre certains procès-verbaux, règlements et autres documents utiles à l'étude du dossier.

Enfin, le 16 février 2023 dans un courrier adressé à Monsieur José Sotillo président du Conseil général, le Conseil municipal précise qu'il renonce à poursuivre l'invalidation de l'amendement accepté par le Conseil général et qu'il soumettra une demande de crédit supplémentaire en juin après réception d'un rapport de la COGEST sur MobiChablais.

Je ne reviendrai pas plus longuement sur la teneur de ces courriers, tous les membres du Conseil général y ont eu accès et ont pu se forger leur propre avis, notamment sur certaines tournures de phrase de la part du Conseil municipal. Cependant, le groupe du centre regrette que la Municipalité ne profite pas de la possibilité offerte par le Conseil d'État et par le service des affaires intérieures et communales d'approfondir la question de la recevabilité ou non de l'amendement concerné. Que ce soit lors de l'examen des comptes ou des budgets, la question des coûts et de la gouvernance de MobiChablais revient régulièrement sur la table prenant du temps et de l'énergie à nous tous.

Dès lors qu'un service de l'état s'en est déjà mêlait, nous estimons qu'il faut saisir l'opportunité de clarifier ces questions juridiques puisque cela aura à coup sûr un impact sur l'approbation des prochains budgets. De plus, le Bureau, sur proposition du Conseil municipal et des TPC, a mandaté la COGEST pour établir un rapport sur MobiChablais. Le centre estime donc que toutes les informations sur MobiChablais et ses conventions ainsi que les avis externes disponibles pourront aider la COGEST dans son travail. En conclusion, même si le Conseil municipal a renoncé à faire annuler l'amendement accepté par le Conseil général lors de la dernière séance plénière, nous lui demandons de répondre au courrier du service des affaires intérieures et communales et de communiquer au Conseil général l'évolution du dossier. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Joris. Je passe la parole à Monsieur Turin, président de commune.

Intervention de Turin Olivier: Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs. Oui, alors je vous remercie de votre intervention. Vous avez bien résumé Monsieur Joris la situation. C'est une situation qui effectivement à cette étape-là, était la suivante : on a en effet par la suite interpellé le Conseil d'État car nous étions convaincus du bien-fondé que c'était une rubrique liée, raison pour laquelle et bien évidemment on leur a demandé de confirmer notre conviction. C'était pas de la défiance envers le Conseil général, je crois que je l'ai déjà dit au Bureau mais, franchement, c'est, je crois que je peux m'associer à mes collègues du Conseil municipal pour vous dire que ce n'était pas du tout dans un esprit de défiance. Par la suite, et bien je ne vais pas répéter ce que vous avez dit effectivement, l'autorité cantonale a considéré qu'elle n'avait pas à prendre position car sa compétence se limite à l'article 7 alinéa 2 de la loi sur les communes, et ça ne correspond pas au contexte dans lequel elle a été sollicité.

Et puis d'ailleurs aussi, c'est vrai que le Conseil d'État a précisé qu'une intervention de sa part, elle ne se justifiait pas parce que ce sont pas des motifs graves et sérieux, que c'est pas le cas en l'espèce. En l'espèce,



ce n'est pas une situation qui est problématique, elle devrait être réglée par simple demande de crédit supplémentaire.

Donc, c'est effectivement la solution qu'a retenue le Conseil municipal, parce que l'on souhaite garder un esprit constructif, on souhaite entretenir de bons rapports entre nos deux pouvoirs, raison pour laquelle et bien nous avons décidé de renoncer à cette démarche auprès du service du SAIC, du service et des affaires intérieures par esprit, et je vous le répète, c'est inscrit dans la lettre pour ne pas perdre de temps et par esprit d'apaisement. Donc, effectivement, c'était dans ce contexte-là qu'on vous a dit on renonce on va demander un crédit supplémentaire, donc ça correspond à votre volonté. Après bien sûr, on vous a dit dans un deuxième courrier : libre à vous si vous le souhaitez de poser les questions qui ont été inscrites à la SAIC. Maintenant on a bien compris votre préoccupation. Nous on est tout à fait disposés à faire cette démarche, aller au bout de la démarche et puis de demander de poursuivre, de demander justement à ce service des affaires intérieures son ravis et puis de donner tous les renseignements qu'elle demande. Donc, ce que je vous propose, le Conseil municipal a entendu, c'est qu'on fasse cette démarche bien sûr en collaboration avec vous, on veut pas vous mettre à l'écart non plus, donc en collaboration qu'on fasse cette démarche pour avoir les réponses à toutes ces questions encore ouvertes.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin ! Je crois que c'était la réponse qui était attendue. Y at-il d'autres remarques dans l'assemblée ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc on va remercier le Conseil municipal de suivre la volonté de notre amendement. On demandait bien évidemment de réduire de 600'000 au budget 2023 et en corollaire de faire un message supplémentaire pour s'il y avait un Manco dans les charges pour le service MobiChablais. On voulait bien sûr créer la discussion et le débat et qu'il y ait ce rapport que la Commission de Gestion va bientôt émettre. Donc c'est clair que la Commission de Gestion, en tous cas je l'espère, demandera accès aux documents qui sont mentionnés par le service des affaires intérieures et communales.

Donc en décembre c'est vrai qu'on était un peu étonnés de la surréaction du Conseil municipal, on avait l'impression que si l'on votait «oui» à cet amendement, on aurait les sept plaies de l'Égypte qui s'abattraient sur notre Conseil général. Force est de constater que trois mois après, on est revenu à la situation de départ, c'est-à-dire que maintenant, on accepte la volonté de l'amendement et on passera un message supplémentaire.

Donc, merci de respecter le vote du Conseil général. La question reste ouverte sur par exemple: Si d'aventure il pouvait y avoir d'autres amendements sur des conventions tarifaires, par exemple sur la police ou le service du feu, on se poserait la question maintenant : est-ce qu'un amendement posé sur une telle rubrique est considéré comme recevable ou bien pas ? Ça sera encore des questions à débattre au sein de la Commission de Gestion.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Monsieur Turin aimerait répondre.

Intervention de Turin Olivier: Oui, Olivier Turin pour le Conseil municipal, monsieur le président, mesdames et messieurs, oui, juste, terminez votre phrase en disant : bien sûr, c'est à la COGEST de répondre à ces questions en collaboration avec le Conseil municipal, on va travailler ensemble, on va analyser, vous avez dit auparavant, vous savez qu'on est en train de discuter aussi des rubriques liées et non liées, partiellement liées. Et bien ça c'est aussi un travail qu'on doit faire ensemble y a déjà eu des contacts avec l'administration, ces contacts vont se poursuivre et puis on va réussir à trouver le modus



vivandi pour faire en sorte comme l'a dit Côme Vuille lors du dernier Conseil général pour restaurer finalement ce climat de sérénité lorsqu'on étudie les budgets.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Merci en tous cas pour ce témoignage de travail en commun et puis qu'il soit constructif à l'avenir concernant nos budgets.

8. <u>Constitution d'une commission chargée d'examiner la modification du règlement des structures</u> pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Intervention de Sotillo José: Je passe au point huit de l'ordre du jour. La Constitution d'une commission chargée d'examiner la modification du règlement des structures pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Je vous rappelle que selon l'article 19 de notre règlement, le Conseil général peut se prononcer sur l'opportunité de créer ou non une commission ad hoc pour le déroulement de ce point je vais passer la parole au Conseil communal pour le message du Conseil municipal.

J'ouvrirai la discussion et ensuite, vote sur cette Constitution et si Constitution de la commission est acceptée, on pourra aller de l'avant pour une commission. La parole au Conseil communal.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Conseil communal. Donc, monsieur le président du Conseil général, Mesdames et messieurs les conseillers généraux, nous voilà parvenus à la dernière étape du projet de l'agrandissement de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les structures jeunesses. Pour rappel, en 2021, un postulat PS, demandait une étude sur l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale, les Meniots. Nous avons donc étudié cette possibilité afin de répondre au mieux aux besoins des familles résidant sur notre sol communal et nous avons fait une proposition en avril 2022. Deuxième étape donc nous avons élaboré un projet, trouvé des locaux susceptibles d'accueillir les places UAPE à libérer pour agrandir la crèche et puis nous avons chiffré ce projet que nous avons mis au budget, budget que vous avez accepté à l'unanimité lors du budget 2022. Étape supplémentaire donc en 2023 un contrat de location a été finalisé signé avec le propriétaire de l'actuel dojo. Donc, dans la rue Clos-Novex, les travaux nécessaires pour accueillir la future APE vont débuter prochainement.

Il nous reste donc la 4e étape, l'ultime étape qui va permettre de finaliser ce projet. Donc comme cela vous a été annoncé lors de notre réponse, il s'agit de passer les enfants de 1H qui sont actuellement sous le régime de la crèche à l'UAPE.

Cette modification est une modification du règlement. Le règlement est de la compétence du Conseil général. C'est la raison pour laquelle nous demandons la mise en place d'une commission ad hoc afin de pouvoir effectuer ce changement. Ce changement, il est nécessaire, il est essentiel, puisque ainsi tous les enfants d'1H ne seront plus aux Plavaux mais vont être déplacés au dojo, ce qui nous permettra de libérer de la place aux Plavaux pour augmenter notre capacité des enfants de la crèche et ainsi répondre au mieux aux besoins des familles qui viennent s'installer sur notre commune.

Voilà donc nous demandons ce soir la mise en place de cette commission et si vous l'acceptez dès demain monsieur le président du Conseil général, va recevoir le message du Conseil communal et ainsi il pourra convoquer la commission pour faire ce travail. Nous aimerions vraiment que cela puisse être finalisé pour



le mois de juin. Pourquoi ? Parce que c'est à ce moment-là que les conventions sont signées et nous avons vraiment besoin de ça pour aller de l'avant. Voilà, je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz, j'ouvre la discussion générale, qui désire s'exprimer ? Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. J'ai une petite questions pour le Conseil municipal. On sait que dès qu'on retravaille un règlement, celui-ci il est approuvé par le Conseil d'État, si je me trompe pas, est-ce que vu qu'on aura notre séance au mois de juin, au mieux la commission en question pourra rendre son rapport pour cette date-là. Est-ce que dans l'intervalle, vous avez expliqué que les contrats devaient être signés au mois de juin, est-ce qu'il y aura un aller-retour avec le Conseil d'État dans les temps ? Oui ou non ?

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Conseil municipal, alors effectivement le règlement doit être soumis au Conseil d'État. Nous allons mettre un avenant sur les contrats que nous allons signer avec marqué «avec l'accord du Conseil d'État».

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz ou d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je demande aux scrutateurs de se lever.

Conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'opportunité de créer une commission ad hoc à ce sujet sont priés de se manifester en levant la main. Merci, y'a-t-il des refus ? Des abstentions ? Merci beaucoup. La création de la commission ad hoc est donc approuvée à l'unanimité. Merci aux scrutateurs. Merci donc aux chefs de groupe de me transmettre le nom des commissaires proposés par mail dans la semaine qui suit. Je convoquerai ainsi ensuite la commission pour sa Constitution.

9. **Motion**

Règlement communal pour l'usage du droit du sol

Intervention de Sotillo José: Je passe au point neuf «Motion». Je vous donne la procédure concernant les motions en général. Je passe la parole au premier signataire pour le développement de la motion. La discussion générale est ouverte. Si vous combattez ou pas cette motion, si la motion n'est pas combattue lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal. La motion est acceptée tacitement. Si la motion est combattue, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote.

Motion du groupe PS par son premier signataire, Monsieur Cherryl Clivaz. Je vous donne la parole pour le développement.

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, d'abord, je tiens à préciser une chose par rapport à la conclusion, parce que dans la conclusion, j'indiquais «par la présente motion et l'article du Conseil municipal, élaboration d'un règlement communal pour l'usage du droit du sol», donc, pour éviter tout doute par rapport à ce que l'on va devoir se prononcer tout à l'heure, je tiens à préciser que c'est pour uniquement la fourniture d'énergie, donc ça ne concerne pas l'usage du droit du sol, par exemple, pour tout ce qui est des activités particulières ou durables, comme une manifestation comme s'il y a un marché, comme les permis de fouille sur le domaine public ou un échafaudage, etc. donc, c'est



uniquement pour les pour les énergies je tiens à être précis sur ce plan-là. Pas qu'il y ait de confusion de votre part quand il faudra se prononcer. Maintenant, pourquoi je suis intervenu ? Tout simplement parce qu'au niveau de l'approvisionnement en énergie, c'est une compétence de la Municipalité. Ça, c'est dans la loi sur les communes et je vous fais grâce de l'article maintenant par rapport aux tarifs. C'est le décret sur la loi d'application fédérale sur l'approvisionnement en énergie, c'est l'article 12. Quand le Grand Conseil, ça date de 2008, a dû se prononcer sur cet article le message du Conseil d'État par Thomas Burgener était clair, c'est que ça ne s'applique pas pour une redevance en lien avec le droit du sol.

Là-dessus, le service de l'énergie de l'État du Valais a fait une communication tant aux gestionnaires électriques, qu'aux communes par courrier comme quoi s'il devait y avoir le prélèvement d'une taxe pour le droit d'usage du sol, ça devait faire l'objet d'un règlement communal qui devait être soumis au pouvoir législatif, soit l'assemblée primaire soit le Conseil général avec délai référendaire et après homologation du Conseil d'État. Maintenant, à l'époque, quand il a fallu renouveler la convention, qu'est-ce qu'a fait la Municipalité ? Elle a lié 2 compétences parce qu'elle a délégué les tarifs et puis la Romande énergie, donc ça, c'est sur conventions donc c'est une compétence de la Municipalité, maisdans cette convention ils ont mis cette taxe d'un centime, cette taxe d'un centime elle avait rien à faire dans la convention parce que c'est de la compétence du Conseil général de notre compétence à l'époque de l'assemblée primaire. Et puis maintenant du Conseil général, alors moi, je reviens là-dessus, pourquoi, parce que cette taxe-là qui est dans la convention, on ne peut pas la modifier. Tous les règlements, le Conseil général peut intervenir soit pour le modifier soit en l'occurrence ici demander l'élaboration à la Municipalité d'un règlement. Cette taxe-là si on veut la supprimer, si on veut la modifier, si on veut l'augmenter, l'abaisser on ne peut strictement rien faire. Voilà pas plus tard que cette semaine, ils ont voté à la commune d'Aigle, ça a été refusé parce qu'ils prélevaient 06 ils voulaient augmenter à 04 pour créer un fonds. Parce que maintenant cette taxe qu'est-ce qui se passe ? Elle est dans la position, je l'ai mis dans ma motion, elle est dans le compte 9'500 c'est les impôts.

Si on vote la taxe, elle vient en 8'700 / 8'710 dans l'électricité. Et par exemple après on pourrait par le biais d'une motion et bien demander la Constitution d'un fonds pour utiliser cette taxe, pour des subventions électriques, pour des panneaux photovoltaïques, pour l'assainissement des bâtiments et autre. Actuellement cette taxe, c'est une taxe indirecte, c'est de la fiscalité indirecte. Donc, on doit pouvoir se prononcer là-dessus et moi ce soir, j'insiste bien là-dessus, c'est que depuis tout petit quand on est à l'école, on nous parle de séparation des pouvoirs qu'il y a le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Nous on nous a enlevés ce pouvoir-là qu'on a et ce soir, c'est plus en fonction non pas de la motion qu'il faut se prononcer mais par rapport au pouvoir qu'on a maintenant, moi, j'ai posé la question parce que cette taxe-là avec la libéralisation, vous n'avez encore pas la réponse. Moi, je l'ai reçue parce que c'est deux mois pour recevoir la réponse de la Municipalité donc cet axe-là pour les gros consommateurs qui consomment plus de 100'000 kilowatts par année ils ont le choix d'aller sur le marché libre et puis de choisir le fournisseur, donc je me suis inquiété de savoir si ces fournisseurs-là qui ne sont pas à la Romande énergie d'une manière générale parce que ça se passe comme ça, c'est le GRD donc c'est le gestionnaire de réseaux de distribution qui doit facturer cette taxe. Donc, tous les gros consommateurs de la commune qui ne seraient pas à romande énergie paient la taxe donc je me suis inquiété de savoir si c'était le cas.

Maintenant il y a une deuxième chose, c'est l'égalité de traitement des citoyens. Parce que les Neyres qui sont distribués par le service électrique de la ville de Monthey, qui ont toujours pu bénéficier d'un tarif plus avantageux que nous par Romande énergie, eux ne sont pas soumis à cette taxe. Donc, on a 2 catégories de citoyens dans cette commune et puis un paie et l'autre paie pas. Donc là, il y a une inégalité manifeste de traitement et à mon avis les consommateurs des Neyres si on avait ce règlement-là et bien ça s'appliquerait à eux et puis la ville de Monthey par le service industriel devrait facturer ce un centime.



Maintenant encore une chose par rapport aux énergies, donc ça concerne pas seulement l'électricité, ça concerne le gaz, ça concerne aussi le chauffage à distance. Là en l'occurrence c'est pas le but de mettre une taxe, ça, c'est le règlement que présentera la Municipalité.

Mais le but c'est pas non plus par ce règlement-là de taxer tant le gaz que le chauffage à distance, ça après si vous acceptez la motion ce soir et puis j'insiste là-dessus que c'est notre pouvoir.

Ce soir, on veut reprendre sur ces taxes-là notre pouvoir, nos compétences qui sont définies par l'article des compétences de l'assemblée primaire dans la loi sur les communes, et c'est ça qui est important, c'est pas de savoir si oui ou non, on veut un règlement, c'est déjà dans un premier vote, surtout le vote final, c'est se dire : est-ce qu'on veut être compétents ou pas pour cette chose-là. Actuellement on l'est pas. Je crois que ça, c'est important.

La commune, quand on a dû voter sur le budget ils nous ont sorti le règlement communal d'organisation comme quoi on ne pourrait pas faire comme le PLR l'avait demandé en amendement général. Il faut que ce soit cohérent dans tous les cas de figure qui se présentent au niveau légal, c'est-à-dire compétences Municipalité, compétences Conseiller général, là point final. Je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Je vous remercie Monsieur Clivaz pour toutes ces informations ? J'espère qu'on a pu avoir tout ce contenu et puis d'avoir tout compris. Je passe la parole au Conseil communal.

Intervention de Turin Olivier: Merci monsieur le président mesdames, messieurs. En une phrase. La convention fait office de règlement parce qu'elle a été soumise à l'assemblée primaire de l'époque, donc au législatif de l'époque et a été validée en 2010. Ce droit d'usage pour l'électricité à hauteur d'un centime par kilowattheure est fixé jusqu'en 2037. Donc jusqu'en 2037. On est de toutes façons coincés. Bien sûr que le Conseil municipal estime par conséquent, qu'il n'est pas pertinent d'élaborer un tel règlement tant que la convention est en vigueur.

Je pourrais même m'arrêter là finalement, mais on quand même aussi analysé, on essaie d'aller plus loin aussi dans cette analyse préalable, ça signifie qu'en cas de mise en place d'un règlement, celui-ci ne concernerait pas l'électricité jusqu'en 2037, vous avez bien compris. Donc ça concernerait par contre d'autres sources d'énergie. Vous l'avez cité par exemple le gaz, le chauffage à distance. Et la question qui se pose et qui se pose pour vous qui allez voter, c'est de savoir si vous voulez augmenter cette fiscalité indirecte, qui certes elle serait bienvenue pour nos finances communales. On n'a pas estimé mais vraiment grosso modo à peu près 1 million de plus entre le gaz et le chauffage à distance, si on prend l'équivalent d'un centime par kilowattheure. Donc évidemment, la réflection que vous devez avoir c'est est-ce qu'on augmente cette fiscalité indirecte. Elle serait bien sûr, je vous l'ai dit, bienvenue pour nous, mais elle grèverait quand même de manière assez importante les budgets des familles. Raison pour laquelle on n'y est pas favorable.

Vous l'avez aussi dit dans votre intervention et dans le texte de votre motion, on a essayé aussi de chercher dans les autres communes mise à part Sion. Donc, les autres communes du district qui collaborent avec la Romande énergie bénéficient aussi d'une telle convention hormis Troistorrents qui, pour des raisons historiques n'a pas de droits d'usage du sol. Pour information également on va essayer de regarder les autres communes qui peuvent être comparables en Valais, notamment Fully, qui peut être comparée à la nôtre, Fully n'en possède pas de règlement, mais Conthey oui, et il est pourvu d'un règlement relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique.

On a bien entendu que vous souhaitiez dans vos arguments uniquement axer sur la fourniture d'énergie et pas sur les différents autres droits du sol comme par exemple les échafaudages, les étals de marché, les manifestations, mais sachez le quand même pour que ce soit protocolé et que le Conseil municipal se



poserait aussi à l'établissement d'un tel règlement car nous estimons, quand on a pas le besoin qu'on n'est pas encore une grande ville et c'est peut-être dans le contexte des grandes villes qu'on a besoin de faire des règlements en ce qui concerne les usages du sol pour les différents marchés et autres manifestations merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin, donc j'ai entendu que vous combattiez la motion. Je donne la parole à l'assemblée. Monsieur Doval.

Intervention de Doval Manuel: Bonsoir à toutes et à tous. Merci monsieur le président Manu Doval pour le PLR, alors on avait plusieurs questions mais Cheryl y a répondu. Donc, effectivement, on avait la question pour si le but, c'était aussi de taxer les associations avec leurs E, les manifestations, ce genre de chose donc on a eu la réponse. Merci. On a eu également une information importante qui est que le règlement existant on est coincé jusqu'en 2037. Donc en fin de compte, si on crée un nouveau règlement, le but c'est de taxer d'autres énergies. Si c'est le cas, ça fait plus de taxes qui se répercutent sur le consommateur et pour nous ça c'est pas possible. Donc, on combat également, on n'est pas d'accord avec avec cette motion. Merci, beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Doval. Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Bonsoir, re bonsoir. Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Nous combattons cette motion pour les mêmes raisons que le groupe PLR. Donc nous ne voyons absolument pas de nécessité du coup de revoir ou de créer un règlement étant donné qu'il y a cette convention qui est en vigueur jusqu'en 2037. Nous ne voyons donc pas d'un bon d'un bon œil non plus de vouloir faire de créer de nouvelles taxes justement taxe à quelque part déguisée qui serait de toutes façons répercutées chez le citoyen consommateur. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gex-Fabry, Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le centre, alors en toute transparence, quand on a traité de cette motion en séance de groupe, c'est vrai qu'il y avait pas mal d'éléments qui étaient pas tout à fait clair, Cheryl merci d'y avoir partiellement répondu notamment concernant la conclusion : on a pris note que ça concernerait uniquement la fourniture d'énergie.

Mais malgré tout ça, c'est un thème très intéressant mais ça reste quand même très technique. Donc, nous ce qu'on voulait vous proposer c'était de transformer votre motion en postulat ou en interpellation parce que c'est vrai qu'une motion, c'est quand même très contraignant et puis surtout pour nous y a pas d'urgence étant donné justement qu'il y a cette convention. Voilà, pour le reste, je sais pas si les éclaircissements apportés ce soir, ont suffisamment convaincu mes collègues je n'ai pas eu l'occasion de leur demander, mais voilà merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler.. D'autres interventions ? Bien, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire, Monsieur Clivaz et le Conseil municipal. Monsieur Clivaz.



Intervention de Clivaz Cherryl: Clivaz pour le parti socialiste. Concernant la perception de cette taxe. Il faut être très clair ce que prévoit la convention. Puis je vais vous lire ce que prévoit l'article 6, c'est marqué percevoir. Percevoir ça veut dire quoi ? Ca veut dire comme la TVA, c'est-à-dire que vous avez des assujettis TVA qui facturent à leurs clients la TVA et qui, eux, se chargent de la reverser à la Berne fédérale à l'administration cantonale, à l'administration fédérale des contributions. Donc la Romande énergie ne fait que percevoir en fonction de la consommation de chaque consommateur ce centime.

La convention il n'y pas de miracle, déjà on peut dénoncer une convention, on peut la revoir, ça, c'est tout à fait permis. Et puis elle perçoit, c'est tout. On lui donne l'ordre de percevoir. Donc si on fait un règlement et puis que dans ce règlement-là on dit comme je l'ai dit dans la motion, on met comme quoi sur les consommations électriques on doit percevoir un centime. Eh bien! C'est-ce règlement-là qui s'applique, ça va strictement rien changer à la convention. Faut être clair, ce que dit la Municipalité, moi, je peux pas l'admettre. Et puis vous ne devez pas non plus l'admettre parce que c'est une perception, c'est comme la TVA, quand on change le taux de TVA, quand vous êtes un nouvel assujettis TVA, vous percevez un impôt et vous êtes un collecteur d'impôt là où c'est la fiscalité indirecte et vous reversez à la personne qui doit le percevoir. Je regrette là la Municipalité vous n'êtes pas honnêtes en affirmant cela. Pour moi c'est clair et précis. Donc, sur cette base-là, éventuellement à la condition, je peux pas m'aventurer, je serais d'accord de transformer la motion en postulat pour qu'on arrive avec un avis juridique pour savoir effectivement y a pas d'urgence pour savoir si effectivement et bien la convention peut-être modifié. Si juridiquement au lieu la convention on va pas dire qu'elle peut-être modifiée mais vu que c'est simplement la perception et bien que ce serait une motion avec un règlement qui prévoit la perception de ce centime et puis après, on aura tout loisir pour décider un jour si on veut baisser cette taxe si on veut l'augmenter, etc. Actuellement, on ne peut rien faire. Actuellement, nous n'avons pas le pouvoir.

Le règlement des eaux, vous avez un règlement des eaux, vous avez des taxes qui sont prélevées sur les citoyens, chaque citoyen le tarif, c'est la Municipalité qui l'a fixé, c'est nous qui l'avons décidé, les ordures, c'est la même chose. Les eaux d'épuration, c'est la même chose : le chauffage à distance c'est la même chose. Donc il faut être conséquent.

Et puis encore une autre chose qui est très importante, c'est que cette taxe, c'est de la fiscalité parapublique, donc c'est soumis au droit administratif, et le droit administratif, vous pouvez regarder toutes vos factures que vous recevez de la commune, même pour ceux qui ont des enfants à la crèche derrière, il doit y avoir les droits de réclamation. Pourquoi ? Parce que si vous faites opposition, comment vous payez pas, on vous met aux poursuites vous faites une opposition au commandement de payer et bien la commune obtiendra jamais la main levée parce que ça ne figurait pas dos. Et ça, je peux vous le certifier. D'ailleurs quand j'étais à la Commission des Finances à l'époque, c'était pas le cas pour certaines factures de la commune, j'ai demandé que ça figure au dos. Si vous prenez Oycon, qui distribue l'électricité pour la ville de Sion et bien au dos il figure les droits de réclamation, c'est 30 jours dus la facture. Ca c'est aussi un point qui manque. La Romande énergie nous indique pas nos voies de recours si on n'est pas d'accord de payer cette taxe à tort ou à raison, ça, c'est une autre question, mais ça doit figurer c'est aussi un argument juridique, un plus. Alors moi, je suis d'accord de transformer la motion en postulat maintenant, je vous laisse le choix du vote.

Intervention de Sotillo José: Voilà donc vu qu'il y a un changement au niveau de la demande du premier signataire de transformer la motion en postulat, je rouvre la discussion. Est-ce que les chefs de groupe UDC/PLR décident de reprendre la parole ? Je demande une suspension de la séance pendant 3 minutes s'il vous plaît et puis je laisse les groupes en parler et puis le Bureau de venir vers moi.



Monsieur Clivaz arrive au bout de la rédaction de la conclusion. La motion est donc transformée en un postulat avec la conclusion suivante : Je vais laisser Monsieur Clivaz la lire et ensuite, je passerai directement au vote.

10. Postulat

Un plan de développement régional pour notre promotion économique

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour le Parti Socialiste. Par le présent postulat il est requis du Conseil municipal une étude afin de reconsidérer l'article 6 concernant la convention pour la perception de l'indemnité pour usage du droit du sol et la faisabilité en remplacement d'un éventuel règlement d'usage du droit du sol pour la fourniture d'énergie.

Intervention de Sotillo José: C'est tout bon merci, je crois que c'est clair. Donc, on reprendra cette phrase telle quelle. Monsieur le secrétaire municipal a pu prendre note ? Merci. Je demande aux scrutateurs de se lever.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le président ? Oserais-je vous interrompre pour vous dire que c'est vrai que je pense que c'est intéressant que le Conseil municipal puisse aussi se positionner avant que vous votiez.

Intervention de Sotillo José: Alors volontiers, je vous donne la parole.

Intervention de Turin Olivier: On a pris note en tous cas de la fin de votre demande dans le postulat. Il faut admettre que c'est un sujet, une question très complexe. Vous êtes aussi rendu compte, j'imagine dans vos différentes séances de groupe, que c'était pas facile à traiter cette question et je salue d'ailleurs le groupe du centre pour avoir proposé finalement de transformer cette motion en postulat. Si cette motion avait passé ça aurait été certainement assez compliqué de mener à bien la mise en place de cette motion, de ce nouveau règlement. Donc cette question, je vous l'ai dit elle est complexe mais elle est réelle. Un postulat nous permettrait au moins de pouvoir répondre après une analyse détaillée. Raison pour laquelle on ne va pas s'y opposer.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce postulat nouvelle version, sont priés de lever la main. Y a-t-il des conseillères et conseillers généraux qui refusent ce postulat ? Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.

Le postulat ainsi modifié est donc accepté par 39 voix pour et 3 abstentions.

Passons donc au point 10 postulats. Je vous rappelle la procédure selon notre règlement. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat ensuite la discussion générale est ouverte. Je vous demande alors d'annoncer si vous combattez le postulat à cette occasion si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale, soit par un membre du Conseil général ou par la Municipalité, le postulat est accepté tacitement. Si le postulat est combattu, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote. Postulat PLR : un



plan de développement régional pour notre promotion économique par Monsieur Thomas Birbaum, premier signataire. Vous avez la parole.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc, monsieur le président, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, PDR pour plan de développement régional. Donc vous avez reçu le texte à l'avance, donc je vais vous faire l'affront de tout relire entièrement quelques que quelques considérations. J'aimerais apporter pour expliquer un peu le but de notre postulat.

Donc ça concerne évidemment vous l'aurez compris, c'est dans le titre la promotion économique. On pense que comme sur notre commune, nous avons une forte production maraîchère, en témoignent différents projets qui avaient eu lieu autour de l'agriculture sur notre commune. On pense qu'un projet comme un PDR peut être intéressant. En tous cas à étudier, à analyser, donc dans le texte je demande pas de lancer le processus. Je demande simplement et c'est dans la conclusion que le Conseil municipal étudie l'intérêt et la participation de personnes ou institutions concernées sur notre territoire à un plan de développement régional autour de la production maraîchère, donc il y a eu plusieurs PDR qui ont eu lieu dans notre canton, il y a eu au niveau du Grand-Entremont, on a eu au niveau de Fully, on a eu le futur au niveau de Chamoson et ces projets ont systématiquement fait l'objet de subventions qui avaient été octroyées par la Confédération et une part cantonale qui étaient là pour aider, pour créer de la valeur ajoutée au niveau de cette production qui est soit une production viticole, bovine, production laitière, etc. Donc du côté du groupe PLR, on pense que le PDR est un bon outil de promotion économique aussi d'un point de vue, sociétés culturelles et également pour des mesures d'ordre écologique. Donc, on vous soumet chers conseillers généraux, ce projet d'étude. Encore une fois vous connaissez la procédure, on peut faire passer un postulat, s'il est accepté le Conseil municipal a un an pour répondre et ça peut prendre une page et il dit «Voilà, nous avons pris contact avec les personnes» alors bien sûr, c'est pas le Conseil municipal qui porte le projet, c'est pas son rôle, mais il facilite la mise en relation de personnes qui seraient potentiellement intéressées à un PDR, et c'est pour ça que je vous soumets, que le groupe PLR vous soumet ce postulat aujourd'hui. Merci de votre soutien.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Le Conseil municipal désire-t-il prendre la parole, Monsieur Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal. Par rapport à ce postulat, le Conseil municipal va le combattre. Je vous explique pourquoi.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de Rhône 3, le Conseil municipal a travaillé, plutôt la commission des affaires agricoles, avec le Conseil municipal a pu travailler sur différentes séances puisque, dans le cadre des mesures d'accompagnement de Rhône 3, il y avait des mesures différentes qui pouvaient être mises en place dans le cadre de ce projet.

Donc il y avait des mesures individuelles, collectives et autres et dans le cadre de ces différentes mesures, nous avons étudié avec les agriculteurs et différents groupes de travail, des réflexions au sujet de ces mesures et dans le cadre de ces mesures, il est sorti en fait la possibilité de créer un plan de développement régional. Le but était d'être rassembleur de mettre autour d'un produit ou de quelque chose les agriculteurs afin de pouvoir leur offrir quelque chose pour l'avenir.

Donc en long en large, il y a eu des réflexions. Donc bien sûr les projets modérateurs on a pu voir dans la vallée d'Illiez avec autour du lait principalement où le projet a pu rassembler plusieurs agriculteurs afin de développer ensemble un projet. Si on prend Fully on voit surtout à la Vigne, le Grand-Entremont, c'est aussi le lait, autour de la viande, donc il en est sorti en fait de ces différentes tables rondes que les



agriculteurs ne trouvaient pas un point commun ou quelque chose qui pourrait les rassembler autour d'un développement d'un PDR. Donc dans le cas des mesures d'accompagnement, c'est quelque chose qui a été écarté puisque, malheureusement, dans la région de plaine du Chablais, il y avait pas vraiment de produit ou autre qui permettait en fait de de rassembler des agriculteurs autant autour d'un projet de développement. Pour cela que le Conseil municipal vous répond ce soir que cette analyse a déjà été faite par le passé au niveau régional et pas seulement communal et que c'est pour cette raison-là que nous combattons.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Mikaël Vieux. Donc le postulat est combattu par le Conseil communal. J'ouvre donc la discussion générale. Monsieur Angst Stéphane.

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst pour l'UDC, bonsoir à toutes et tous. Bien pris connaissance de ce postulat et j'ai eu l'occasion en début de semaine de rencontrer les agriculteurs de la commune on était quasiment tous présents, j'étais surpris qu'aucun d'entre eux n'avait été approché directement par le PLR pour parler à ce sujet et en échangeant un petit peu plus avec eux en plus de ça, comme le disait Mikaël aucun membre des agriculteurs présents n'a éprouvé le besoin de la création d'un plan directeur régional.

Après on parle de cultures maraîchères, mais ce qu'il faut savoir c'est qu'à la commune on a pas des milliers de légumes différents, principalement on produit de la carotte et de l'oignon, et puis ce sont des légumes qui ont la particularité de se cultiver vraiment en plein champs comme une grande culture, et puis on en produit pour dire des milliers de tonnes, passé 10'000 tonnes de carottes dans la région pour un potentiel bassin de population qui consomme quelque kilos, donc c'est insignifiant ce qu'on pourrait vendre dans la région en vendant nos carottes ou nos oignons donc pas vraiment pour nous, ça a vraiment pas de sens de partir dans ce sens-là.

Et comme Mikaël le disait aussi dans la vallée ils avaient peut-être le problème du prix du lait qui était très bas. Et puis en valorisant cela à travers le fromage ils ont trouvé une solution pour augmenter leurs revenus après suite à ça, ils avaient besoin de cave d'affinage et puis ils ont mis en place un truc qui allait dans le sens de mieux valoriser leur production de lait, ce qui n'est pas le cas chez nous parce qu'on arrive à écouler nos productions de carottes et d'oignons, enfin en principe on a des contrats sans problème.

Et puis en parallèle encore, l'année passée on a été approchés par le bureau Serec peut-être que le Conseil Municipal sera plus à même de vous expliquer exactement ce qu'ils font mais, du coup en tous cas moi, ils sont venus me trouver et puis je crois qu'ils ont pas tout à fait fini leur tournée ils devraient finir leurs rencontres avec les agriculteurs ce printemps, et eux aussi ils font une étude justement pour un peu tout ce qui est besoin des agriculteurs de la région, en tous cas, moi ils m'ont demandé si j'avais des besoins justement pour développer un éventuel pôle de vente pour nos produits.

Alors voilà vu que ça, c'est aussi en cours et vu tout ce qui précède, on a décidé finalement de s'opposer à ce postulat.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Stéphane Angst. Donc l'UDC s'oppose également au postulat. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer dans l'assemblée ? Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie: Marie Métrailler pour le centre. Alors quand on a discuté de ce postulat à la séance de groupe on l'a majoritairement soutenue, à condition que le premier signataire précise dans



sa conclusion que l'étude ne doit pas concerner uniquement la culture maraîchère mais intégrer toute la production agricole de la commune.

Vu le texte de l'intervention qui mentionne le miel, la viande, les oeufs, etc., c'était peut-être la première volonté du PLR mais la conclusion est un peu contradictoire puisqu'elle mentionne «le PLR demande par ce postulat que le Conseil municipal étudie l'intérêt et la participation des personnes institutions concernées sur notre territoire à un PDR autour de la production maraîchère». Donc c'est les 5 derniers mots de la conclusion, parce que pour nous, la production maraîchère, ça exclue les producteurs de céréales ou de produits laitiers par exemple, et bien à notre sens si on lance un tel projet, il faut pas exclure, il faut exclure aucun producteur à ce stade afin que l'étude elle puisse évaluer les réels besoins pour exploiter au mieux le potentiel de la région.

Donc, on soutient si vous enlevez les cinq derniers mots par souci de clarté et puis peut-être pour rebondir sur ce qui a été dit par Mikaël Vieux et Stéphane Angst. Alors déjà si l'étude, elle a déjà été faite ou qu'elle est en cours, par exemple par rapport à un point de vente, j'imagine que ce sera assez facile de répondre au postulat. Et puis de toutes façons si le projet, il est porté par personne, par aucun producteur, il n'y aura pas de projet étant donné que la Confédération et les cantons ne subventionneront dans tous les cas pas à 100% le PDR, donc pour moi en tous cas c'est pas incompatible de quand même faire une étude. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Métrailler, donc le centre demande une modification de la conclusion du postulat. La discussion générale est ouverte. Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Au départ notre groupe était favorable à soutenir ce postulat. Par contre, vu les réponses que nous avons entendues aujourd'hui du fait que l'analyse a déjà été faite, et qu'aucun agriculteur ne trouve pertinent de mettre en place un tel processus. Nous ne voyons pas l'intérêt de soutenir ce postulat. Donc, nous allons le combattre.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. D'autres interventions ? Monsieur Emmanuel Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le centre. Je rebondis sur ce qu'a dit Madame Morisod, étant donné que les agriculteurs qui sont les principaux intéressés, ne rentrent pas dans le jeu est-ce que c'est nécessaire de garder le postulat, est-ce qu'on pourrait pas le retirer carrément ? C'est une question.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Gollut. D'autres interventions. Monsieur Mikaël Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil municipal, je souhaite rajouter un point ou deux par rapport à ce que Monsieur Angst a relevé avant, c'est vrai que la semaine passée on a eu une soirée de commission avec les affaires agricoles et j'ai profité donc de parler avec les agriculteurs de la commune.

Pour rappel, la commission des affaires agricoles est composée d'un membre par famille d'agriculteurs sur la commune, donc tout le monde était présent, de toutes les exploitations agricoles et pour la seule personne qui était pas présente j'en ai même discuté en amont pour avoir son avis. Donc, c'est vrai que dans la finalité, l'ensemble des agriculteurs ne voyait pas d'intérêt à obtenir de travailler sur un PDR. Par



contre bien sûr dans le cadre d'un développement durable au niveau communal, on avait donné un mandat. C'est quelque chose qui avait déjà été discuté ici par rapport à aussi une autre demande du PLR, on avait combattu. Donc le bureau Serec avait été mandaté, afin de faire un rapport et dans le cadre de ce rapport, en fait ils font le tour de toutes les exploitations agricoles pour demander quels sont les besoins.

Il est clair que dans le cadre de ce rapport, on prouvera que la commission des affaires agricoles travaillait sur les analyses qui ont été faites et également proposait des choses au monde agricole pour les soutenir et les aider par rapport à leur image puisque ça, c'est que chose aujourd'hui qu'ils ont besoin qu'on montre comme quoi ils font du bon travail, qu'ils ne sont pas là pour polluer les terrains comme ça a été relevé le soir-là et que le but aussi était de remontrer à la population puisque, pendant la période du Covid, les gens étaient tous très touchés par la production locale et proche et puis on voit que depuis la sortie du Covid, les gens recommencent à prendre leurs habitudes d'avant donc l'idée, c'est peut-être aussi de montrer à la population.

Donc peut-être voilà c'est pour rajouter ça et il est clair que ce postulat demande vraiment étudier un PDR et pas le reste, sachant que le reste sera de toute façon analysé par ce Bureau et en découlera en fait une analyse du Conseil et la commission des affaires agricoles. Voilà pourquoi vraiment, il faut combattre ce postulat merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Mikaël Vieux. D'autres interventions ? Je donne la parole au premier signataire. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Donc pour répondre aux différentes interventions.

Donc tout d'abord à Monsieur Angst. Pourquoi est-ce qu'on a pas demandé aux agriculteurs avant ?Simplement parce que cette idée est venue de notre groupe au Conseil général. Donc on s'est dit, quand on a dit au sein du groupe, on fait un postulat qu'on dépose qu'il est voté par ce Conseil général qui est transmis au Conseil municipal et ensuite c'est le Conseil municipal, respectivement le responsable du dicastère Economie / Affaires agricoles qui prend contact, lui, en tant que représentant du Conseil municipal auprès des agriculteurs pour une question de procédure. On voulait pas directement passer via les agriculteurs parce qu'on pensait, on pense toujours, que c'est une question qui doit venir devant nous et ensuite qui est transmise et ensuite le Conseil municipal fait le travail pour répondre au postulat. On voulait pas brûler la politesse, si je peux utiliser cette expression, au Conseil municipal. Donc d'où ce format un peu de procédure.

On avait fait de la même manière au niveau de la promotion économique si vous vous en souvenez, on a déposé des postulats, certains étaient accepté, d'autres ont été refusé, chacun votait comme il le sentait mais on a toujours fait dans cette manière-là de travailler plutôt qu'arriver en disant : voilà, on a contacté trois personnes ils pensent que c'est bien de faire ça. On le pratique aussi mais pas sur cette thématique de promotion économique qui, à notre sens, est une thématique qui concerne l'ensemble de ce Conseil général, d'où le fait que ce postulat vous est soumis aujourd'hui.

Concernant les discussions que vous avez déjà eues, Monsieur Vieux, donc, si vous avez déjà eu ces discussions, vous ne verrez pas l'inconvénient de les mettre dans la réponse officielle et que vous nous soumettrez en acceptant ce postulat donc on estime nous, que ce postulat mérite une réponse officielle de la commune avec les discussions qu'il y a pu avoir, les réactions que certains peut-être futurs porteurs du projet ont eu. Je pense également que la bourgeoisie aurait pu être intégrée aux discussions en tant que propriétaires de terres agricoles. Peut-être une discussion à avoir avec eux.



Et enfin, au niveau des propos de la cheffe de groupe du centre, c'est vrai en fait en lisant la conclusion, j'essaie de me demander «Mais pourquoi est-ce que j'ai mis maraîchère après production ?» Alors, effectivement peut-être quand je l'ai écrit j'ai laissé ce mot-là mais bien entendu, je suis tout à fait d'accord de le restreindre, donc de biffer «maraîchère», donc biffer le dernier mot, donc restreindre la conclusion. Donc voilà, je maintiens ce postulat et je vous remercie de votre soutien.

Intervention de Sotillo José: Merci au premier signataire Monsieur Birbaum. Donc le postulat est modifié dans sa conclusion avec le mot «maraîchère» qui est retiré. Est-ce que le Conseil communal désire prendre la parole ? Je passe donc au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Et conseillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat tel que modifié «Un plan de développement régional pour notre promotion économique» se prononcent en levant la main. Les conseillères et conseillers généraux qui le refusent ? Merci. Des abstentions ? Merci. Résultat.

Le postulat «Un plan de développement régional pour notre promotion économique» est refusé par 23 contre, 14 voix pour et 4 abstentions.

Intervention de Sotillo José: Nous passons au point 11. Interpellation. La procédure concernant les interpellations est la suivante : je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne la connaissance de son interpellation. Le Conseil municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de 5 membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum. Enfin l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration. Nous passons donc à la première interpellation «Cartographie des sites pollués», déposée par la présidente de la commission aménagement du territoire et agglo Madame Chantal Vetter, je passe la parole à Monsieur Cherryl Clivaz premier signataire.

11. Interpellations

Cartographie des sites pollués

Intervention de Clivaz Cherryl: Cherryl Clivaz pour la commission ATA: Aménagement du territoire Agglo. Donc cette interpellation est une interpellation de la commission. Donc ce qui nous a fait réagir, c'est par rapport donc il y a une conférence de presse le 11 octobre 2022 qui s'est tenue à la commune de Collombey-Muraz et qui concernait la pollution PFAS et ce qui se passe, c'est que et bien sur le site de l'État du Valais nous avons la cartographie des sites pollués, tandis que sur le site de la commune il n'y a rien du tout, y a pas de lien etc., donc le but de notre interpellation, c'est de demander à la Municipalité qu'ils mettent en ligne le site et puis tous les points qui sont pollués sur le territoire communal. Par exemple là on vient d'avoir une communication qui a passé dans tous les mass médias comme quoi la pêche était interdite dans le canal Stockalper, on n'a pas cette information sur le site communale. Je pense que ce serait bien qu'on l'ait. Bon je sais pas sur Facebook ou Twitter, etc. si y'a des communications, moi, je suis pas un adepte des réseaux sociaux, je vis très bien sans cela. Donc, c'est aussi un point important. Par exemple, on a eu des forages qui ont été faits à l'ancienne décharge des Rosses là où ils veulent faire le départ du projet Eurotube, on sait pas pourquoi ils ont fait des forages. Assurément pour analyser le sol.

Les PFAS on sait pas ce qu'il y a, on a l'ancienne décharge chimique après le stand de tir de Châble-Croix, l'étanchéité à l'époque avait été faite il y a de nombreuses années, on sait pas ce qui se passe avec cette décharge. Il y a plein de points dans la commune où ce serait peut-être intéressant qu'on ait les informations actuelles et puis suivi etc. Par exemple, où il y avait la Halle Morija qui est maintenant à la



commune c'est un site qui doit être en cas de travaux, savoir s'ils peuvent faire les travaux, etc. par rapport au site qui est pollué. Donc il y a tous ces points-là, je pense que c'est quand même important tant pour nous que pour les citoyens de savoir ce qui se passe au niveau des sites pollués. Et puis les mesures qui sont prises, comme là il y a eu la mise à l'enquête au niveau de Tamoil pour créer une barrière pour les PFAS en aval de Tamoil. D'où cette interpellation.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz, je passe la parole au Conseiller communal, Monsieur Alexis Turin.

Intervention de Turin Alexis: Oui, merci monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers généraux, chers collègues. Il faut savoir que la question des sites pollués, c'est très réglementé au niveau fédéral, il y a des normes très précises. Et d'ailleurs c'est tellement précis et pointu que la gestion des sites pollués est une tâche qui incombe aux cantons.

Il y a dans le service de l'environnement, une section spécifique qui s'appelle «Sites pollués, sols et eaux souterraines» qui traite justement de cette problématique c'est elle, cette section, qui met à jour le cadastre des sites pollués et c'est elle qui fait l'information aux propriétaires concernés Après, il faut pas dire non plus n'importe quoi dans cette salle parce que le canal Stockalper c'est pas un site pollué.

Il y a actuellement des problèmes avec ce canal mais c'est pas considéré comme un site pollué selon la loi, après selon Monsieur Cherryl Clivaz ou d'autres, peut-être que c'est pollué. C'est pour ça que plutôt que de nous jouer les apprentis sorciers ici dans la commune, on préfère que les citoyennes et citoyens et surtout les propriétaires se renseignent directement auprès du canton qui lui tient un cadastre des sites pollués avec des normes très précises, qu'est-ce qu'on doit faire, est-ce qu'on devrait assainir, quelles mesures on doit prendre. C'est pour ça que nous on veut pas faire un doublon et tenir un cadastre des sites pollués ici sur notre commune. Et voilà s'il y a quelqu'un qui veut se renseigner, d'ailleurs il y a un registre fédéral qui concerne chaque parcelle, des restrictions qui existent sur une parcelle, si vous allez sur ce site, vous cliquez dessus, si c'est un site pollué vous trouvez tout de suite que la parcelle est polluée. Voilà, je sais pas si j'ai répondu à cette interpellation. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Est-ce que Monsieur Clivaz désire-t-il s'exprimer ? S'il est satisfait ou non ?

Intervention de Clivaz Cherryl: Tout à fait on peut aller sur le site de l'État du Valais. Quand je parlais du canal Stockalper, c'est une information qui est donnée en lien avec une pollution. C'est pour ça que je parlais de mettre cela sur le site de la commune, c'est des choses importantes. Si on prend la raffinerie Tamoil à tout moment on nous dit, oui c'est assaini, d'un coup non il faut encore assainir, on sait pas ce qui se passe, etc., je pense que les informations de la Municipalité sont quand même importantes pour le citoyen.

Et puis si je prends le cas de cette conférence de presse, j'ai dû téléphoner à l'État du Valais, donc une collaboratrice du service de l'environnement sites pollués qui m'a dit, je sais même pas si je vais retrouver la carte parce qu'il y a deux cartes qui concernent la commune, c'est compliqué à aller les chercher. Je vais regarder si j'arrive à retrouver le site pour avoir le lien. Donc imaginez un simple citoyen qui doit aller regarder. Donc, y a quand même un effort, j'estime que la commune pourrait faire, si tout existe, il y a une administration c'est pas dur à créer un onglet site pollué et puis à remettre toutes les informations dessus par des liens. Pour moi, ça me paraît une évidence, le citoyen au moins il perd pas de temps à aller chercher sur le site de l'État du Valais ces informations-là, c'est dans ce but-là que l'interpellation a été déposée.



Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. J'entends donc que vous n'êtes pas forcément satisfait de la réponse.

Nous passons au point 11.2, «Souffleurs de feuilles mortes, quels bénéfices pour quelles nuisances» des verts, avec comme premier signataire Monsieur Florent Morisod. Vous avez la parole.

Souffleurs de feuilles mortes : quels bénéfices pour quelles nuisances ?

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour Les Verts, donc que je vais être assez bref, je crois que le sujet est pas très compliqué.

Nous déposons cette interpellation au sujet des souffleurs de feuilles évidemment en ayant en tête les différentes nuisances qu'engendrent ces souffleurs de feuilles, en terme de bruit, en terme de pollution, en terme d'atteinte à la biodiversité ce dernier point qui est peut-être pas le plus anodin, on peut simplement relever que les souffleurs de feuilles détruisent les habitats, les sources de nourriture et une partie des animaux eux-mêmes qui se trouvent dans les feuilles soufflées et broyées. Donc je remercie simplement la Municipalité de répondre aux questions qui sont posées. Merci.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Je réponds systématiquement aux 4 questions qui ont été posées.

Donc la première elle consistait à savoir si on avait constaté une augmentation de l'utilisation des souffleurs de feuilles mortes par les particuliers et les entreprises. Et bien je vous dirais non, le Conseil municipal n'a pas constaté d'augmentation significative de l'utilisation des souffleurs de feuilles mortes par les particuliers et les entreprises. Il s'agit néanmoins d'une appréciation subjective puisque le Conseil ne dispose pas d'outil spécifique pour quantifier ou mesurer leur usage.

A la deuxième question que vous posez: au vu de l'impact des souffleurs de feuilles sur la biodiversité, quelles alternatives à ces appareils ? Le Conseil municipal envisage-t-il sinon aucune une étude sur le sujet lui semble-t-elle nécessaire ? Là encore, je suis presque obligé de vous dire non. Le Conseil n'envisage pas d'engager des frais d'études pour cette problématique qui a déjà fait l'objet de nombreuses publications, dont celle de l'OFEV, l'Office Fédéral de l'environnement en 2022. Il n'y a pas d'alternative à ces appareils si ce n'est le respect, de l'utilisation à bon escient et de façon rationnelle.

A la troisième question, les restrictions d'utilisation des souffleurs de feuilles pour les particuliers et les entreprises sont-elles envisagées par le Conseil municipal ? Et bien non: le Conseil n'entend pas mettre en place des restrictions d'utilisation à l'encontre de ces machines qui sont autorisées, qui sont en vente libre dans tous les commerces. Concernant les restrictions d'horaire d'utilisation par contre, celles-ci sont définies dans les articles, 20, 21 et 22 du règlement de police qui interdit de les utiliser entre 12 heures et 13 heures, 20 heures et 7 heures, dimanche et jours fériés.

Et à la 4e et dernière question : comment le Conseil municipal compte-t-il informer les particuliers d'usage néfaste des souffleurs de feuilles mortes ? Nous répondons que le Conseil municipal compte surtout sur la responsabilité de chacune et chacun pour que l'utilisation de ces souffleurs se fasse comme je l'ai dit précédemment de façon rationnelle et à bon escient.

Le petit mot de la fin. À ma façon, je finirai ma réponse par une question, même si nous sommes conscients que l'utilisation des souffleurs de feuilles peut être néfaste, comme vous le dites d'ailleurs dans votre texte, pour les coléoptères et les autres insectes, je me pose sérieusement la question: Qu'en est-il du désherbage à l'eau chauffée à 110 degrés, de ces mêmes animaux ? Merci de votre attention.



Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp, l'interpellant désire-t-il s'exprimer ? Monsieur Morisod.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour Les Verts. Donc je remercie la Municipalité pour les réponses et je crois pas être un adepte du désherbage à l'eau chauffante et un défenseur de ces pratiques-là non plus. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Morisod. Nous passons au point 11 3. «Jardins de pierre» Des verts, avec comme premier signataire Madame Carole Morisod, vous avez la parole.

Jardins de pierre

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts, je vais pas dire non plus toute cette interpellation, je vais juste résumer en deux mots.

Nous pouvons le constater à travers cette interpellation et notamment le rapport de la Confédération que les jardins de pierre sont problématiques pour plusieurs raisons, car ils contribuent notamment à l'appauvrissement de la biodiversité. A l'accentuation des îlots de chaleur, à l'accélération du ruissellement des surfaces. De plus, ces jardins de pierre sont contraire aux objectifs définis dans diverses prescriptions légales de la Confédération et dans différents plans d'action. Certaines communes ont déjà agi en interdisant de nouveaux jardins de pierre dans leur règlement de construction.

Donc, le groupe des verts demande à la Municipalité les deux questions suivantes : la commune envisaget-elle de prendre des mesures pour lutter contre les jardins de pierre dans les espaces publics si oui, lesquelles ? Et la commune envisage-t-elle de prendre des mesures pour lutter contre les jardins de pierre pour les aménagements privés si oui, lesquelles ? Merci pour votre réponse.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod réponse du Conseil communal.

Intervention de Morisod Carole: Ah excusez-moi mais là je ne sais pas qui a mis ça mais c'est pas ça du tout un jardin pierre. C'est joli il y a de la biodiversité à côté, c'est juste un petit escalier en pierre, c'est pas un jardin de pierre. Vous faites la même chose, le même dessin, mais vous enlevez tout ce qu'il y a comme plantes et puis vous mettez des cailloux partout. C'est ça un jardin de pierre.

Intervention de Sotillo José: Merci pour cette précision du jardin de pierre. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Alexis: Oui, merci monsieur le président mesdames, messieurs les conseillères générales, conseillers généraux, chers collègues. Alexis Turin au nom de la Municipalité merci pour votre interpellation. Effectivement, c'est pas tout à fait ça un jardin de pierre.

D'une manière générale, le Conseil municipal est pleinement conscient des enjeux du réchauffement climatique, des incidences du choix des matériaux de construction, de revêtements de sols ainsi que de l'importance de la végétation en général pour lutter contre la problématique des îlots de chaleur.

Lorsqu'on prend un peu de hauteur, nous pouvons néanmoins relever que la majeure partie du territoire bâti, les surfaces vertes sont encore bien présentes dans ce bâtiment et que le développement des jardins



de pierre, peu favorable à la biodiversité, demeure une problématique limitée et qui ne nécessite pas la mise en place de mesures contraignantes pour les particuliers. Faut quand même remarquer que dans la plaine il y a des jardins de pierre qui ont été imposés par les organisations de la nature, si on regarde sur le bord des... enfin c'est des tas de cailloux mais c'est pas un jardin de pierre, peut-être. Alors c'est vrai qu'il y a des subtilités dans la gestion des animaux. Pour répondre à votre question, est-ce que la commune envisage de prendre des mesures pour lutter contre les jardins de pierre, dans les espaces publics ? Alors, si certains espaces publics communaux sont aménagés sous la forme de jardins de pierre, ces surfaces demeurent néanmoins peu nombreuses et sont de petite taille. La tendance actuelle consiste plutôt à favoriser des espaces végétalisés avec des essences vivaces.

Deuxième question : est-ce que la commune envisage de prendre des mesures pour lutter contre les jardins de pierre pour les aménagements privés ? Alors, oui et non. Non le Conseil municipal n'entend pas interdire de tels aménagements à proprement parler, mais prévoit, par l'intermédiaire de son nouveau règlement des constructions, décidément on en reparle souvent, d'imposer des indices de surfaces vertes pour les nouvelles constructions et cet indice sera différencié en fonction des zones de construction. A titre d'exemple, pour les zones de faible densité, les zones villas ce qu'on pourrait dire, et bien un indice de surface verte minimum de 0.2 qui sera exigé, ça c'est ce qu'on vous propose puisque c'est vous qui aurez le dernier mot, le Conseil général. Au niveau des zones d'habitation modérément densifiées on prévoit un indice de surfaces vertes de 0.15, on a même des nouveautés puisque, dans la zone artisanale, on aimerait aussi mettre un indice de surfaces vertes. Voilà pour vous dire que c'est un sujet qui est très sensible aussi pour nous. Donc non, on veut pas interdire les jardins de pierre, mais en même temps on veut préserver le vert dans notre bâti. Je sais pas si j'ai répondu à votre question. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Madame Morisod, avec le sourire. Pas de réponse. Vous êtes satisfaite ou pas ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts, je vous remercie pour cette réponse. Je vois que vous maîtrisez pas totalement ce que c'est qu'un jardin de pierre, ce que c'est que des pierres qui sont installées pour justement aider la biodiversité, notamment les serpents, etc., je vais pas vous faire un cours là-dessus, c'est pas là le sujet, je suis satisfaite que vous m'ayez répondu, je suis moyennement satisfaite de la décision de la Municipalité, j'aurais pensé qu'elle aurait pu aller plus loin. Voilà, c'est ça ma réponse.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Morisod. Voilà, avant de terminer les trois derniers points formellement, avant de passer au point suivant je vais donc vous faire voter puisque nous arrivons aux trois heures de séance, selon l'article 30 de notre règlement. Celles et ceux, je vais demander aux scrutateurs de se lever pour une dernière fois. Celles et ceux qui veulent poursuivre la séance sont priés de lever la main. Et celles et ceux qui désirent revenir demain à 19 heures sont priés de lever la main. Abstentions. A l'unanimité, nous continuons la séance. Merci aux scrutateurs.

Nous passons donc au point 12 «Informations du Conseil municipal». Je passe donc la parole au Conseil municipal.



12. Informations du Conseil municipal

Intervention de Turin Olivier: Merci monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers généraux, chers collègues, toute petite information de mon côté pour vous dire que les objectifs 2023 de la Municipalité sont consultables sur le site internet communal.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Madame Sandra Cottet-Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal, une petite information concernant la vente des cartes incitatives et cartes à 120 courses pour le réseau MobiChablais, introduites depuis le 1er février, à savoir qu'on a un peu plus de 200 cartes qui ont été vendues distribuées à ce jour et même, je crois 208 selon le pointage de la semaine dernière.

Donc voilà cette information et sachez aussi qu'on avait basé le budget 2023, ce qui était proposé, c'était environ pour 400 cartes.

Intervention de Sotillo José: Merci. Monsieur Planchamp

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Mesdames et Messieurs, encore une petite information c'est plutôt destiné à Monsieur Zürcher qui m'avait posé une question. Donc Monsieur Zürcher posait la question de savoir si l'accès à la déchetterie d'Illarsaz était compatible avec la signalisation. En gros, c'est un peu ça.

Donc vous savez qu'on a mis en œuvre la signalisation uniformisée dans les routes de plaine, en plus il y a la signalisation interdisant les voitures et moto avec plaques complémentaires riverain et traffic autorisés. C'est cette signalisation qui a été retenue pour le chemin des Roselettes. Cette signalisation découle d'une proposition de la commission de police qui a été validée par le Conseil municipal. Explications. Il a été retenu que cette route avait avant tout une fonction agricole et que seuls des personnes domiciliées ou devant s'y rendre pouvaient l'emprunter.

Lorsque l'on se rend à un eco-point du village d'Illarsaz, on est considéré comme un riverain sous l'angle de la loi sur la circulation routière. De même que si on allait rendre visite à une connaissance habitant cette rue. La notion de sécurité pour les jeunes écoliers d'Illarsaz est un élément aussi prépondérant dans les réflexions. Cette route n'a pas pour vocation de faire office de raccourci ou de chemin préférentiel pour des personnes qui ne seraient pas domiciliées sur le chemin des Roselettes. Ca ne doit en aucun cas servir de route de transit. Une plaque complémentaire «accès déchetteries autorisé» pourrait être rajoutée. Mais comme j'ai dit plus haut, elle ne servirait à rien puisque l'accès est déjà autorisé avec la signalisation en place. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Conseil municipal, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux déjà une première information qui s'adresse en particulier à Monsieur Gollut pour lui dire suite à une question qu'il avait émise quant à la façade de la salle de gym Corbier, côté Dents-du-Midi donc côté sud. Pour lui dire que les 5'000 francs qui sont destinés comme chaque année, à une réalisation des jeunes du cycle va porter justement sur cette



façade et donc actuellement les élèves de 11e CO travaillent sur un projet pour égayer ce fameux mur et on espère ensuite avec la réalisation qu'ils feront, ces murs ne seront plus abîmés. On sait que le passage sous-voie, c'est assez une réussite puisque, pour le moment le passage sous voies n'a pas été tagué, donc c'est une bonne nouvelle, on espère que ça va continuer ainsi.

Deuxième information: dans le cadre du budget 2023 qui vous a été soumis, le Conseil municipal a proposé, comme vous le savez, de changer de système de distribution du matériel dans le cadre de la gratuité de l'école. Donc, nous vous informons que le nouveau système sera mis en œuvre par l'introduction d'une directive interne et non par une modification du règlement des chèques-famille. En effet, il nous semble plus opportun d'agir comme cela cette année parce qu'il nous semble qu'on peut considérer cette année comme une année test comme une année 0. Et on va voir ce que ça donne. On a beaucoup d'espoir, on l'a dit, ça va simplifier les procédures, on espère aussi pouvoir faire des économies par rapport à ça pour ne pas distribuer du matériel que les enfants auraient déjà, mais peut-être que ce sera un échec et qu'on se rendra vite compte que 20/30/40 enfants n'ont pas le matériel adéquat auquel cas on reviendrait en arrière. C'est la raison pour laquelle, avec cette année test, nous allons fonctionner sous la forme d'une procédure. Voilà, je vous remercie.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz. D'autres informations du Conseil communal ? Il n'y en a plus.

Nous passons donc au point 13, les questions. Y a-t-il des questions dans l'assemblée ? Je vais aller de gauche à droite: Monsieur Romain Gex-Fabry.

13. Questions

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC.

J'avais posé une question en décembre dernier, Madame Chervaz m'avait répondu : c'était concernant la modification des horaires CarPostal qui sont en lien avec le déplacement des élèves des Neyres. Qu'en estil aujourd'hui ? Est-ce que la situation est revenue à la normale si on peut dire ? Et quelle est maintenant la position du Conseil communal sur le sujet ou plutôt quelle est sa vision des choses ? Est-ce que c'est plutôt la continuité ou bien est-ce qu'il y a un intérêt pour évaluer éventuellement d'autres solutions ?

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Romain Gex-Fabry pour votre question, Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Conseil municipal, monsieur le conseiller, je vous remercie pour votre question. Donc, effectivement, actuellement, on est revenu aux horaires qu'on avait avant, c'est-à-dire que les enfants des Neyres, ont 56 minutes pour manger à midi.

A la question de savoir si l'on peut imaginer une autre alternative, c'est-à-dire avoir un transporteur privé. On a réfléchi à ça mais la question est non pour le moment pour la simple et bonne raison que le temps qui est entre la fin de l'école et le début de la reprise des cours suivantes, reste le même, c'est-à-dire qu'on ne peut pas avancer plutôt le départ des enfants à midi moins quart parce qu'il faut le temps qu'ils sortent de l'école qu'ils mettent leur pull, enfin leurs affaires et qu'ils arrivent au bus. Donc même si on mettait un transporteur privé, on a besoin de ce temps-là. Par contre, pour les élèves de première et de 2H, ce qui est prévu cette année, c'est que tous les enfants seront scolarisés ici aux Perraires et non plus à la cure, ce qui va simplifier quelques éléments de transport, mais, au point de vue du temps, on va dire de l'écart-



temps qu'on a entre entre midi et une heure qu'on ait un transporteur privé ou pas, ça change pas cet écart-là. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Chervaz. D'autres questions ? Cette fois justement de droite à gauche, Madame Arlettaz, ah non, il y avait Monsieur Birbaum avant.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR, alors moi, j'ai 4 questions.

C'est très rapide. La première, c'est sur Chablais agglo vu qu'on a le projet qui a été accepté, sur un vote aux Chambres fédérales et le subventionnement pour la réalisation des mesures. Je voulais savoir si c'était possible d'avoir une présentation des projets sur la commune ? Première question.

La deuxième question, c'est par rapport au BNI Chablais qui a fait sa séance dans cette salle vendredi passé, ou il y a 2 semaines, et la cour d'école de Muraz avait dû être ouverte pour les voitures. Je voulais savoir : est-ce qu'il y avait un sous-dimensionnement des places de parking pour l'EMS et l'école de Muraz ?

Troisième question : les arrêtés PC, est-ce qu'ils seront tous adaptés pour la mobilité réduite et si oui à quelle échéance ?

Et 4e question concernant l'indexation qu'on avait due voter en décembre et le Conseil municipal avait menacé que si on montait à 170% l'indexation, le Conseil municipal avait menacé de faire invalider notre décision. Alors, je voulais savoir si le Conseil municipal avait plus d'informations là-dessus, parce qu'on était un peu resté sur un statu quo, je dirais à un face-à-face comme le vote sur MobiChablais où nous on disait qu'on pourrait le faire et vous vous disiez que vous pouviez pas le faire que si on faisait quand même on allait invalider, alors on a vu ce que ça a donné avec MobiChablais, c'est-à-dire que vous avez abandonné la procédure. Alors, je voulais savoir si chaque fois qu'on présente quelque chose que vous voulez pas vous menacez systématiquement de faire invalider. Alors, j'attendrai juste la réponse là-dessus parce que le coup de la menace peut pas marcher à tous les coups.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Birbaum. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Merci monsieur le Président, Mesdames et messieurs, alors je vais vous répondre d'abord à la question concernant Chablais agglo le PA 5 effectivement, donc ça a démarré. Les différents projets vont vous être présentés, c'est un objectif d'abord pour avoir une présentation au Conseil municipal et puis ensuite de venir à vous pour vous présenter les projets parce que c'est plutôt de bonne augure et assez enthousiasmant pour notre commune, les différents projets qui peuvent se développer par le biais de l'agglo.

Concernant donc les arrêtés PC, j'imagine que Sandra va dire un petit mot sur la LHAND Oui, c'est en cours en fait, oui, j'allais vous faire en fait une plaisanterie de mauvais goût. Donc je ne vais pas le faire. J'allais vous dire que, évidemment, si vous tapez dans le budget de MobiChablais, et puis que finalement on doit supprimer des lignes et bien il vaut mieux qu'on mette pas ces guichets LHAND où les lignes seront supprimées bien évidemment mais c'était une plaisanterie. Pas très bonne d'ailleurs.

Ensuite, beaucoup plus sérieux les 170% d'indexation, j'avais enquêté d'abord, auprès d'une personne qui ne voulait pas que je cite son nom puisque, sinon elle aurait pu être mise ensuite à contribution en cas de conflit entre la commune et entre le Conseil général et le conseil municipal. J'avais encore enquêté d'avantage avec le service des contributions qui m'avait dit la même chose, les deux. Ensuite, lorsqu'on a demandé des précisions, on a appris le contraire de ce que je vous avais dit ce soir-là. Donc, je le ferai plus.



Désormais, vous pouvez aller jusqu'à combien vous souhaitez en tous cas jamais plus je vous dirai que vous n'avez pas le droit d'aller davantage que les 168, respectivement les 171 si on continue à avoir une inflation galopante comme celle-ci.

Voilà pour le reste, BNI Chablais et les parkings sont-ils sous-dimensionnés, Jean-Luc, je te passe la parole.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Mesdames et Messieurs donc juste cette réflexion concernant le BNI Chablais. Effectivement c'est quelque chose qui est sorti de l'ordinaire la semaine passée parce que le BNI vous savez il y a d'ailleurs une affiche contre l'armoire, ici, ils sont tous les vendredis ici, ils se réunissent, c'est un échange entre différentes entreprises et en principe, ils sont d'une soixantaine de personnes. En principe, c'est ça. Et puis ils ont l'autorisation de parquer sur le parking vraiment officiel, ils peuvent aller parquer de l'autre côté en face de l'église, ils peuvent aller parquer vers Volg, mais en tous cas pas dans la cours d'école.

Et mercredi, donc deux jours avant ce fameux vendredi on reçoit une demande que au lieu d'avoir 60 inscriptions ils en ont 140, donc, il a fallu faire une exception et elle restera une exception, on a dû ouvrir la cour d'école. Ils avaient l'autorisation de parquer à six heure et demi et puis de partir avant l'heure de récréation, mais voilà, c'était simplement une exception et puis ça le restera.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Planchamp. D'autres questions ? Madame Arlettaz.

Intervention de Arlettaz Pauline: Pauline Arlettaz du centre, alors j'ai repris les réponses que vous aviez données à Romain je crois lors d'une interpellation et lors d'un amendement au budget, je ne sais plus lequel sur la cybersécurité et je voulais savoir si la commune avait ou pas une assurance contre les cyberattaques ?

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Arlettaz. Monsieur Turin

Intervention de Turin Olivier: Merci monsieur le président, mesdames, messieurs. Non, nous n'avons pas d'assurance contre les cyberattaques.

Intervention de Sotillo José: Réponse nette et précise. D'autres questions ? Monsieur Ruiz.

Intervention de Ruiz Noé: Bonsoir à toutes et tous Noé Ruiz, le centre. Il y a des conseillers généraux plus petits qu'un mètre quatre-vingt Monsieur Monney.

J'ai une question sur la fermeture des terrains de football. Jeune footballeur, j'avais la chance de pouvoir me rouler dans la boue au terrain des Condémines. Malheureusement, depuis 3-4 ans à la première goutte de pluie, la commune ordonne la fermeture de tous les terrains. Comble de l'ironie, la semaine passée, la commune a ordonné la fermeture des terrains en prévision du futur mauvais temps. Je vous laisse le soin de l'expliquer aux parents de plus de 350 jeunes qu'ils ne pouvaient pas s'entraîner le jeudi sous le soleil. Mes questions sont les suivantes : sous quel critère et qui ordonne la fermeture des terrains, de l'ensemble des terrains ? La fermeture des terrains principaux, je peux comprendre pour les sauvegarder pour les compétitions officielles, mais les terrains annexes aux Plavaux. Pour les terrains annexes aux Plavaux, pouvez-vous confirmer que vous allez interdire d'interdire fermeture étant donné que le football est un sport d'extérieur merci ?



Intervention de Planchamp Jean-Luc: Merci Monsieur Ruiz, Monsieur Jean-Luc Planchamp pour la Municipalité. Sachez que ce sujet il sera traité lundi prochain aux séances du Conseil.

Donc je ne peux pas vous donner des informations qui risqueraient d'être contredites par mes collègues. Mais disons, on s'est déjà informé de ce qui s'était passé, mais on va le travailler lundi prochain. La conseillère communale me dit qu'il y a une procédure claire, donc je vais donner à Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour la municipalité, re bonsoir à tous. Oui alors il y a une procédure claire pour déterminer quand on ferme ou quand on ferme pas les terrains et cette procédure, elle intervient entre l'employé communal qui est spécifiquement dédié à l'entretien des terrains et le foot. Systématiquement il y a quelqu'un du foot qui est consulté donc il y a un délégué du comité qui est consulté pour ça.

Et quand une décision prise, c'est en concertation, c'est jamais la commune toute seule qui décide. Pour la suite comme a dit Jean-Luc cela va être traité au Conseil lundi, vous aurez des réponses tout bientôt mais aujourd'hui il y a une procédure qui est en route avec l'USCM, avec le comité de l'USCM donc, on va pas développer plus ce sujet maintenant. Merci.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Natercia Knubel, je me permets de répondre quand même également, j'ai fait partie du football pendant des années, et rarement le comité a avait été... On nous disait que c'était fermé et point final.

Intervention de Knubel Natercia: Alors, je répète, ce n'est plus le cas aujourd'hui, depuis que le nouveau comité s'est installé on s'est rencontrés régulièrement, la dernière fois c'était en août dernier pour déterminer justement quelles procédures on appliquait pour la fermeture des terrains. Et dans ce contexte-là, aujourd'hui, le foot est aussi consulté quand ça doit se faire. Merci beaucoup.

Intervention de Sotillo José: Merci beaucoup je vois que ça a bien évolué. On passe à la prochaine question. Question treize. Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl: Alors Cherryl Clivaz pour le parti socialiste moi j'ai 3 questions, voir 4 elles sont un peu plus longues que celles de Thomas Birbaum, je suis désolé.

La première elle concerne donc la déconstruction de la raffinerie Tamoil parce que le journal Riviera-Chablais dans son édition 93 du 22 au 28 février en page 3 elle consacrait un article au démantèlement de la raffinerie et puis de l'affectation future du site. Et puis, en fin d'article était indiqué que le canton et la commune va participer aux coûts de la déconstruction.

Alors moi mes questions c'est de savoir s'il y a un accord, une convention qui a été signée avec Tamoil. Quelle est sa teneur et surtout quel est le montant que la commune va mettre en faveur de cette déconstruction et puis apparemment comme je suis à la COGEST, je crois à la COGEST, on a pas vu le montant qui était dans un budget 2023 à ce sujet. Et puis selon le montant est-ce que ça doit faire l'objet d'une décision de ce Conseil général vu que c'est une dépense extraordinaire selon les dispositions de l'article 17 des compétences inaliénables du Conseil général. Je vous remercie déjà pour cette première question.

Puis je poserai la question suivante après avoir obtenu la réponse de celle-ci.



Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Clivaz. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Oui, merci monsieur le président. Je pense que l'article en question nous avons fait une conférences de presse, je crois que c'était en début d'année lors de laquelle nous avons parlé de l'avancement du projet. Il y avait 2 objets, d'abord il fallait parler d'une première étape dans le démantèlement de Tamoil, c'est l'enlèvement de toutes les citernes. Et puis, deuxièmement, de parler du démarrage du projet de PAD géant ou de PAD global, où il y a un comité de pilotage, je vais pas vous citer toutes les personnes qui sont l'intérieur mais en fait les 2 personnes qui chapeautent, c'est la commune et Tamoil. Ensuite, il y a un groupe de coordination, ça, c'est l'antenne région Valais romand et puis un comité technique où il y a les mêmes personnes que dans le comité de pilotage mais du point de vue technique et puis en fait la participation de la commune au démantèlement Tamoil en fait, c'est simplement ce qu'on a accepté au budget passé. C'est ces 80'000 francs qui correspond au plan des équipements. En fait, c'est nous qui payons le 10% de coûts globaux grosso modo de ce projet, ça correspond grosso modo à la surface enclos charbonnières, respectivement la surface Tamoil c'est à peu près le 10% donc on paie le 10%, soit 80'000 francs, c'est ça la participation aux coûts de démantèlement.

Intervention de Clivaz Cherryl: D'accord donc ça veut dire que vous participez pas au démontage des citernes, etc. l'article aurait pu être plus précis. Ok, très bien! Merci pour la réponse.

La deuxième, c'est par rapport au chantier de la step qui est terminé. Donc quand il y a eu la commission du Conseil général qui s'était penché sur justement l'extension de la step, il était question de production de biogaz. Donc on a vu que le prix de l'électricité avait horriblement augmenté, donc cette production de biogaz, c'est soit on fait du biogaz et puis on le vend, soit on fait de l'électricité. Moi, j'aimerais savoir par rapport à cette production de biogaz, est-ce que la commune a signé un contrat de vente du biogaz vert ? Ou est-ce qu'elle l'utilise pour sa propre consommation pour le fonctionnement de la step ?

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux, pour le Conseil municipal. Ce biogaz en fait réinjecté dans le réseau, il est vendu à la société du gaz sur la base d'un contrat qui a été signé avec eux.

Intervention de Clivaz Cherryl: A quel prix ?

Intervention de Vieux Mikaël: Oh alors là vous me posez une question...

Intervention de Clivaz Cherryl: Parce que si on paie 50 centimes le kilowatt d'électricité vu qu'on est sur les marchés libres pour faire fonctionner la step et puis qu'on revend ça, je sais pas à 5-10 centimes c'est pas une bonne opération comptable et financière pour la commune. Bon peut-être que le contrat a été signé avant, ça, c'est une autre question. Ok, on reviendra sur le sujet avec la COGEST. Puis, j'ai une question pour Alexis Turin par rapport aux objectifs 2023 de la Municipalité il est indiqué pour révision de PAZ-RCCZ mise à l'enquête du patrimoine bâti. Ça signifie quoi exactement par rapport à cette révision du PAZ-RCCZ ?

Intervention de Turin Alexis: Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, merci pour cette question. Donc, en fait, c'est pour donner suite au postulat du Conseil général sur l'inventaire du patrimoine bâti. Donc la procédure actuellement on est devant le canton on a fait tout le référencement des bâtiments qui se trouvent en zone village et extension village. Et puis la prochaine étape et bien c'est



la mise à l'enquête publique. Ensuite, il y aura une possibilité pour chaque propriétaire de s'y opposer. On va faire une séance de conciliation et ensuite, c'est le Conseil municipal qui décide le sort qu'il donne aux oppositions et finalement, c'est le Conseil d'État alors si un propriétaire n'est pas d'accord avec cette classification il peut faire recours auprès du Conseil d'État. Et puis sinon, après c'est homologué par le Conseil d'État, je pense ici ça répond à la question.

Intervention de Clivaz Cherryl: Oui très bien. Merci beaucoup. Et puis je suis désolé il y a une question que j'avais pas posée. Ca concerne la route cantonale RC 302 au niveau du passage à niveau, du passage piéton qu'il y a devant le Volg là parce que le goudron-là, il est tout en train de se détériorer il y a déjà eu des rebouchages, ça continue un petit peu plus loin en direction, je dirais de la sortie de Muraz Vionnaz, c'est dû à quoi parce que ça a été fait tout récemment et puis je vois que le goudron ne tient pas la route.

Intervention de Turin Olivier: Oui effectivement vous avez raison oui, monsieur le président, mesdames et messieurs, Olivier Turin pour le Conseil municipal, c'est une question de revêtement. En fait, il y a eu à cet endroit-là, on a mis du revêtement phono absorbant et puis en raison des contraintes des pneus puisque les gens freinent et réaccélèrent, il y a une usure précoce de ce revêtement. On a eu une séance la semaine passée avec le service des routes cantonales qui est bien conscient de la situation et qui va prendre des mesures pour améliorer la situation. Peut-être que la mesure, ce sera à ce moment-là, il y a trop de frottement, supprimer malheureusement ce revêtement phono absorbant sur un petit linéaire pour éviter de le refaire de manière trop fréquente.

Intervention de Sotillo José: Merci Monsieur Turin. Le panier est bientôt rempli, les questions ? Y'a-t-il encore du côté gauche d'autres questions ?

Bien nous pouvons passer au point 14 divers. Madame Fauguet.

14. Divers

Intervention de Fauquet Lucie: Merci je vais faire vite c'est juste que j'avais besoin de faire ce petit divers quand même, du coup les tas de cailloux mis en place pour la biodiversité donc sont appelés des murgiers et sont composés donc de pierres, galets de différents gabarits et assez bruts qui ont pour but d'augmenter la biodiversité notamment en visant les reptiles. Donc c'est assez étudié pour et puis donc les jardins de pierre ils sont installés en fait, sur des sols, avec une bâche généralement plastique pour éviter justement qu'il faille toujours désherber derrière et puis donc du coup dessus on va mettre des dalles, des graviers des petits gravillons du coup qui ont absolument aucun intérêt donc de biodiversité et surtout qui font augmenter donc les îlots de chaleur. Voilà, mais du coup pour les curieux. Je vous invite à lire le petit article en ligne sur RTS info du 6 janvier 2023 qui indique entre parenthèses qu'il y a quand même une augmentation de ces jardins de pierre de 21% en 2018 et 2021 et ça n'arrête pas.

Petit divers. Merci de m'avoir écouté.

Intervention de Sotillo José: Merci Madame Fauquet. D'autres divers ? Ni à gauche ni à droite, au centre non plus. Ce sera un cordial, j'avais évoqué ces mots en début de séance, je vous remercie de l'avoir été. Je clos donc cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre travail et nous nous retrouvons à nouveau le 12 juin prochain pour les comptes. D'ici là, je vous souhaite un printemps tout en couleur. Bonne fin de soirée.